



Bulletin Officiel

N° 3619

Vendredi 11 Juin 2010

— 15^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE A PRIX FERME & LE PLACEMENT GARANTI SUR
LES ACTIONS DE LA SOCIETE «CARTHAGE CEMENT» 2

AVIS DES SOCIETES

OFFRE A PRIX FERME – OPF -

OFFRE A PRIX FERME , PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU
MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES VALEURS
MOBILIERES DE TUNIS DES ACTIONS DE LA SOCIETE ENNAKL
AUTOMOBILES 3-20

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

UNION DE FACTORING – UNIFACTOR - 21

ASSEMBLEES GENERALES

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES - SITEX - AGO et AGE 22

SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT - STEQ - AGO et AGE 23

RESOLUTIONS ADOPTEES

ARAB TUNISIAN BANK - ATB – AGO - 24-25

SOCIETE MAGASIN GENERAL - AGO - 26-30

SOCIETE AL JAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME – AGO - 31-32

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE - SOMOCER – AGO - 33-37

COURBE DES TAUX 38

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 39-40

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009
SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT « S.T.E.Q. »

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE KASSERINE
-SODEK SICAR-

AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE A PRIX FERME & LE PLACEMENT GARANTI SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE «CARTHAGE CEMENT»

1. Il est porté à la connaissance des intermédiaires en bourse et du public que l'Offre Publique (Offre à Prix Ferme et Placement Garanti) portant sur **67 706 267** actions nouvelles de la société «Carthage Cement» ouverte du lundi 24 mai au mercredi 02 juin 2010, a été clôturée.
2. A partir du jeudi 10 juin 2010, les 71 680 060 actions anciennes qui composent le capital social actuel de la société « Carthage Cement» et les 71 000 000 actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation du capital, soit un total de **142 680 060** actions de nominal un dinar chacune sont introduites au Marché Alternatif des titres de capital de la Cote de la Bourse, au cours de 1,900 dinars.
Toutefois, le démarrage des négociations sur les actions de la société « Carthage Cement» sera annoncé par avis, dès l'achèvement des formalités juridiques de réalisation de l'augmentation de capital.
3. La répartition par intermédiaire des quantités souscrites dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Garanti est comme suit:

Intermédiaire	Nombre de demandes	Quantité demandée	Nombre de demandes retenues	Quantité retenue	Quantité attribuée et souscrite
TSI	1 123	12 721 002	1 100	12 093 758	641 414
ATTIJARI INT	370	3 780 274	369	3 630 274	987 100
FINA CORP	349	20 650 588	345	20 288 588	995 471
MAXULA BOURSE	1 451	9 531 412	1 449	9 531 102	693 862
CCF	804	19 813 739	797	19 071 139	694 032
TUN VALEURS	4 223	54 064 647	4 194	53 304 018	3 839 100
SOFIGES	1 825	1 912 334	1 816	1 855 744	273 670
SICOFI	336	310 841	331	301 764	45 870
CGI	239	1 356 644	238	1 341 644	69 347
UBCI FINANCE	306	7 860 522	282	7 254 522	355 258
AMEN INVEST	1 385	7 521 547	1 380	7 512 799	1 067 706
UFI	584	933 430	580	932 930	239 206
AFC	601	6 701 034	596	6 477 384	497 105
SBT	86	1 194 318	83	1 182 318	39 672
FPG	633	15 272 220	601	14 423 650	1 030 168
MAC SA	3 681	98 825 856	3 641	96 317 253	50 145 890
INI	88	659 401	88	659 401	30 122
CGF	1 178	6 082 130	1 160	5 708 424	467 957
BEST INVEST	734	2 593 572	725	2 592 222	160 905
AXIS	725	6 906 089	703	6 711 258	888 055
SCIF	667	4 538 925	661	4 433 025	252 009
SIFIB BH	506	9 385 904	502	9 371 703	397 307
BNA CAPITAUX	2 544	36 472 980	2 522	34 858 909	3 895 041
Total	24 438	329 089 409	24 163	319 853 829	67 706 267

Par ailleurs, MAC SA informe que les 3 293 733 actions émises dans le cadre du placement privé ont été totalement souscrites par 20 demandeurs.

AVIS DES SOCIETES (suite)

OFFRE A PRIX FERME - OPF -

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME , PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS DES ACTIONS DE LA SOCIETE ENNAKL AUTOMOBILES

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Garanti et d'Admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société ENNAKL Automobiles.

ADMISSION DES ACTIONS ENNAKL SUR LA BOURSE DE TUNIS

Le Conseil d'Administration de la Bourse a donné, en date du 29 avril 2010, son accord de principe pour l'admission au Marché Principal de la Cote de la Bourse, des 30 000 000 actions de nominal 1 DT chacune, constituant le capital actuel de la société ENNAKL Automobiles.

L'admission définitive reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités indiquées ci-après :

- 1- Présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- 2- Justification de la diffusion dans le public d'au moins 30% du capital au plus tard le jour d'introduction ;
- 3- Justification de l'existence de 200 actionnaires au moins, au plus tard le jour d'introduction.

En outre, le Conseil d'Administration de la Bourse a précisé qu'étant donné que l'opération prévoit un placement auprès d'étrangers, la détention par ces derniers d'actions de la société ENNAKL Automobiles nécessite une autorisation avant le démarrage du placement.

Le Conseil d'Administration de la Bourse a, également, pris acte de l'engagement de l'émetteur sur l'existence d'un contrat de liquidité portant sur 12 840 000 DT et 600 000 actions.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de la Bourse a soutenu lors de sa réunion du 27 mai 2010, la demande de la société ENNAKL Automobiles qui compte s'introduire via une double cotation à la Bourse de Tunis et à la Bourse de Casablanca, au moyen d'une ouverture de son capital à hauteur de 40%, par la cession de 12 000 000 actions, au prix unitaire de 10,700 dinars l'action.

Le Conseil de la Bourse a précisé que le placement des titres à céder se fera sur les deux places de la manière suivante :

- une tranche de 30% du capital social sera placée en Tunisie ;
- une tranche de 10% du capital social sera placée au Maroc.

La société sera introduite à la Bourse de Tunis et à la Bourse de Casablanca au prix d'introduction de 10,700 dinars et de son équivalent en dirham marocain.

ADMISSION DES ACTIONS ENNAKL SUR LA BOURSE DE CASABLANCA

La Bourse de Casablanca a émis en date du 10 juin 2010 un avis d'approbation sur l'opération.

¹ Cette autorisation a été accordée par les autorités compétentes à hauteur de 33% du capital social de la société ENNAKL Automobiles.

ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE ENNAKL AUTOMOBILES

Dans le cadre du prospectus, la société ENNAKL Automobiles a pris les engagements suivants :

- Réserver lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, deux sièges à son Conseil d'Administration au profit des détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'Opération, dont un poste d'administrateur représentant les investisseurs tunisiens et un poste d'administrateur représentant les investisseurs marocains.
- Le ou les représentants seront désignés par les détenteurs d'actions ENNAKL Automobiles acquises dans le cadre de l'Opération au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter et proposés à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Garder en permanence un niveau de participation suffisamment élevé lui permettant d'exercer un contrôle exclusif sur les politiques opérationnelles et financières de la société filiale CAR GROS, étant donnée l'importance de cette filiale au sein du groupe ENNAKL.
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public, avec information de ces derniers sur l'état de réalisation de ses prévisions et insertion d'une analyse des écarts relevés au niveau de son rapport annuel.

ENGAGEMENTS DE L'INITIATEUR DE L'OFFRE

La société Princesse Holding, actionnaire détenant actuellement 99,99% du capital de la société ENNAKL Automobiles et initiatrice de la présente Offre s'est engagée à :

- ne pas céder plus de 5% de sa participation dans le public en sus de ce qui est susceptible d'être cédé précédemment, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ceci pendant une période de deux (2) ans à compter de la date d'introduction.
- ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société ENNAKL Automobiles mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires. Cet engagement ne s'applique pas aux activités concurrentes ou similaires en cours ou engagées antérieurement à la date d'introduction en Bourse de la société ENNAKL Automobiles.

ENGAGEMENTS PRIS DANS LE CADRE DE LA COTATION DE LA SOCIETE ENNAKL SUR LA BOURSE DE CASABLANCA

Dans le cadre de la cotation de la société ENNAKL sur la bourse de Casablanca, le Président du Conseil d'administration, a pris les engagements suivants :

- assurer dans les mêmes conditions, aux investisseurs détenteurs d'actions émises par la société ENNAKL cotées sur la bourse de Casablanca, la même information que celle donnée aux investisseurs détenteurs d'actions émises par la société ENNAKL cotées sur la bourse de Tunis ;
- respecter, en matière d'information financière, les règles édictées par le Conseil du Marché Financier et le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières les plus favorables aux investisseurs ;
- diffuser dans le public, dans le cadre de l'information périodique des investisseurs, les états financiers élaborés selon le référentiel IAS / IFRS ;
- proposer sur le marché financier marocain toute opération financière initiée par la société ENNAKL sur tout autre marché financier et ce dans les conditions édictées par le CMF ou le CDVM les plus favorables aux investisseurs ;
- désigner un correspondant établi au Maroc, habilité à recevoir toutes correspondances de la part du CDVM. Ledit correspondant doit transmettre au CDVM tous documents et informations prévus par les dispositions légales et réglementaires relatives à l'appel public à l'épargne ou répondant à toute demande d'information formulée par le CDVM. Toutes correspondances du CDVM notifiées à ce correspondant est réputée avoir été valablement faite à la société ENNAKL ;

OFFRE A PRIX FERME - OPF - SUITE -

- inscrire dans les statuts de la société ENNAKL, une stipulation expresse relative à la mise à la disposition des actionnaires marocains, au siège de la Bourse de Casablanca, toute la documentation requise pour la tenue des assemblées générales et devant être mise normalement à leur disposition au siège social de ENNAKL ;
- se conformer à toutes les dispositions légales et réglementaires applicables au marché financier marocain.

1- Présentation de la société :

Dénomination sociale	ENNAKL Automobiles S.A.
Nationalité	Tunisienne
Siège social	Z.I Charguia II BP 129 -1080 - Tunis
Téléphone	00.216.70.83.66.44
Fax	00.216.70.83.65.56
Adresse électronique	contact@ennakl.com
Site web	www.ennakl.com
Forme juridique	Société Anonyme
Date de constitution	06/02/1965
Durée de vie	99 ans
Objet social	<p>Selon l'article 3 des statuts, la société a pour objet principal :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le commerce du matériel de transport et de tout ce qui se rapporte à ce domaine. ▪ Son objet pourra s'étendre à la représentation, le commerce et la réparation des automobiles, camions, tracteurs, matériels de motoculture, etc. ▪ Elle peut s'intéresser par voie de souscription, d'apports, fusion, ou par tout autre moyen, à toutes entreprises connexes en quelque lieu que s'exerce l'action de son entreprise. ▪ La société peut également : <ul style="list-style-type: none"> ✓ prendre des participations directes ou indirectes à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en Tunisie ou à l'étranger, sous quelques formes que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires. ✓ et généralement entreprendre toutes opérations agricoles, commerciales, industrielles, immobilières ou financières ou autres se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ainsi que toutes opérations annexes ou connexes pouvant présenter de l'utilité pour la société, favoriser ou développer ses intérêts.
Registre du Commerce	La société est immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro B117641996.
Exercice social	Du 01 janvier au 31 décembre de chaque année.
Capital social	30 000 000 ² DT réparti en 30 000 000 actions nominatives de 1 ³ DT entièrement libérées.
Tribunal compétant en cas de litige	Tribunal de Première Instance de Tunis.
Régime fiscal applicable	Droit commun.
Matricule fiscal	1949/C/A/M/000
Lieu de consultation des documents	Siège social de ENNAKL Automobiles: Zone Industrielle de la Charguia II – 1080 Tunis Cedex Tunisie.
Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et la STICODEVAM	<p>M. Sehir JELJELI Directeur Général Adjoint Administratif et Financier Adresse : Z.I Charguia II BP 129 – 1080 – Tunis Téléphone : 00.216.71.83.65.70 Fax : 00.216.71.94.28.30</p>

2-Augmentation du capital social de 18 000 000 DT à 30 000 000 DT décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mars 2010.

³ Réduction de la valeur nominale de 10 DT à 1 DT décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mars 2010.

2- Caractéristiques et modalités de l'opération

2-1 Contexte et objectifs de l'Opération

2-1-1 Décisions ayant autorisé l'opération

Sur proposition de son Président Directeur Général, le Conseil d'Administration de la société ENNAK Automobiles tenu en date du 23 février 2010, a approuvé le principe d'introduction des actions de la société ENNAKL Automobiles au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Le Conseil d'Administration tenu en date du 1^{er} avril 2010 a fixé à 40% le pourcentage du capital social de la société ENNAKL Automobiles à céder au public, représentant 12 000 000 d'actions et ce, au prix de 10,700 DT l'action.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le même jour, a approuvé la proposition du Conseil d'Administration relative au principe d'ouverture du capital social de la société ENNAK Automobiles à hauteur de 40% en vue de l'introduction de ses actions en Bourse.

Le Conseil d'Administration tenu en date du 05 mai 2010, a décidé de procéder à la double cotation de 40% des actions composant le capital social de la société ENNAKL qui seront cédées au public, sur la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ainsi que sur la Bourse de Casablanca et ce, dans les proportions suivantes :

- 30% des actions composant le capital social et donnant droit de vote de la Société seront cédées au public sur la place tunisienne et cotées sur la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- 10% des actions composant le capital social et donnant droit de vote de la Société seront cédées sur la place marocaine et cotées sur la Bourse de Casablanca.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 21 mai 2010, a approuvé la proposition du Conseil d'Administration du 05 mai 2010, selon les conditions et modalités définitives fixées par celui-ci.

2-1-2 Objectifs de l'Opération

L'introduction en Bourse de la société ENNAKL Automobiles s'inscrit dans la continuité du processus de développement et de modernisation entrepris par la Société depuis sa privatisation en 2006.

Ainsi, les objectifs de la société ENNAKL Automobiles, à travers la présente opération d'introduction en Bourse sont les suivants :

- institutionnaliser la Société et son capital en ouvrant l'actionnariat au grand public et aux investisseurs institutionnels ;
- poursuivre et renforcer la logique de transparence et de performance dans laquelle s'inscrit la Société en se soumettant à la cotation du marché ;
- faciliter le recours à des financements externes grâce à un accès direct aux marchés financiers ;
- bénéficier des avantages fiscaux offerts aux sociétés introduisant en Bourse une portion supérieure ou égale à 30,0% de leur capital par appel public à l'épargne.
- Participer au rapprochement des places boursières de Tunis et de Casablanca et par la suite au développement de la coopération et des échanges financiers entre la Tunisie et le Maroc.

2-2 Actions offertes dans le cadre de l'opération

L'introduction des actions ENNAKL Automobiles au Marché Principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et au Premier Compartiment de la Bourse de Casablanca s'effectuera par la diffusion de 12 000 000 d'actions de valeur nominale 1 DT, réparties comme suit :

- **9 000 000 d'actions** représentant 75% du total des actions offertes dans le cadre de cette Opération, seront placées auprès du public sur la place de Tunis et ce, au moyen :

- d'une **Offre à Prix Ferme** de 4 600 000 actions représentant 15,3% du capital social de la société ENNAKL Automobiles, 38,3% du nombre total des actions offertes dans le cadre de cette Opération et 51,1% du total des actions offertes au public sur la place de Tunis, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- d'un **Placement Garanti** (conformément aux dispositions de l'article 56 du Règlement Général de la Bourse) de 4 400 000 actions représentant 14,7% du capital social de la société ENNAKL Automobiles, 36,7% du nombre total des actions offertes dans le cadre de cette Opération et 48,9% du total des actions offertes au public sur la place de Tunis, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé des intermédiaires en Bourse Attijari Intermédiation, Tunisie Valeurs, MAC SA et FINACorp, et dirigé par Attijari Intermédiation désigné comme établissement chef de file.

Le Placement Garanti sera réalisé auprès du public et aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

- **3 000 000 d'actions** représentant 25% du total des actions offertes dans le cadre de cette opération, seront placées sur la place de Casablanca et ce, au moyen d'une **Offre à Prix Ferme**.

Il est à signaler que les investisseurs étrangers non résidents en Tunisie sont autorisés à acquérir des actions ENNAKL Automobiles à hauteur de 33% du capital de la société.

2-2-1 Initiateur de l'Offre

Les 12 000 000 actions offertes dans le cadre de la présente introduction en Bourse seront cédées par la société Princesse Holding, actionnaire détenant 99,99% du capital social de la société ENNAKL Automobiles.

OFFE A PRIX FERME - OPF - SUITE -

Le détail de l'opération se présente comme suit :

Actionnaires	Avant Opération		Actions à céder		Après Opération	
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital
Sté Princesse Holding	29 999 820 ⁴	99,99% ⁴	12 000 000	40,00%	17 999 820	59,99%
M. Mohamed Sakher EL MATERI	30	0,00%	0	0,00%	30	0,00%
Société Méditerranéenne d'Equipement	30	0,00%	0	0,00%	30	0,00%
M. Moncef EL MATERI	30	0,00%	0	0,00%	30	0,00%
Mme Naima EL MATERI	30	0,00%	0	0,00%	30	0,00%
Mlle Holya EL MATERI	30	0,00%	0	0,00%	30	0,00%
Mme Aida BEN YOUSSEF	30	0,00%	0	0,00%	30	0,00%
Part détenue par le public sur la Place de Tunis	0	0,00%	0	0,00%	9 000 000	30,00%
Part détenue par le public sur la Place de Casablanca	0	0,00%	0	0,00%	3 000 000	10,00%
Total	30 000 000	100,00%	12 000 000	40,00%	30 000 000	100,00%

2-2-2 Répartition du capital et des droits de vote

Avant l'Opération

Actionnaires	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT
Sté Princesse Holding	99,99%	29 999 820	29 999 820
M. Mohamed Sakher EL MATERI	0,00%	30	30
Société Méditerranéenne d'Equipement	0,00%	30	30
M. Moncef EL MATERI	0,00%	30	30
Mme Naima EL MATERI	0,00%	30	30
Mlle Holya EL MATERI	0,00%	30	30
Mme Aida BEN YOUSSEF	0,00%	30	30
Part détenue par le public	0,00%	0	0
Total	100,00%	30 000 000	30 000 000

Après l'Opération

Actionnaires	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT
Sté Princesse Holding	59,99%	17 999 820	17 999 820
M. Mohamed Sakher EL MATERI	0,00%	30	30
Sté SME	0,00%	30	30
M. Moncef EL MATERI	0,00%	30	30
Mme Naima EL MATERI	0,00%	30	30
Mlle Holya EL MATERI	0,00%	30	30
Mme Aida BEN YOUSSEF	0,00%	30	30
Part détenue par le public sur la Place de Tunis	30,00%	9 000 000	9 000 000
Part détenue par le public sur la Place de Casablanca	10,00%	3 000 000	3 000 000
Total	100,00%	30 000 000	30 000 000

 4- Selon le rapport de due diligence juridique : 6 578 950 actions de nominal 1 DT représentant 21,92% du capital social et des droits de vote de la société ENNAKL Automobiles sont nanties en contre partie de prêts qui ne concernent pas la société ENNAKL Automobiles. Dans la mesure où l'ouverture du capital de la société ENNAKL Automobiles porte sur 40% du capital social, le nantissement de 21,92% de ce capital ne peut pas constituer un obstacle à la réalisation de l'opération compte tenu du fait que 78,08% du capital social restent librement cessibles et ne sont grevés d'aucun nantissement ou charge.

2-2-3 Libellés des actions, secteur d'activité et code

Place de cotation	Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis	Bourse de Casablanca
Libellé	ENNAKL	ENNAKL
Marché	Marché Principal	Premier Compartiment
Secteur d'activité	Services aux consommateurs	Distributeurs
Procédure de 1 ^{ère} cotation	Offre à Prix Ferme	Offre à Prix Ferme
Code ISIN	TN0007410012	-
Code mnémonique	NAKL	NAKL

2-3 Prix de l'offre

Pour la présente Opération, sur la place de Tunis, le prix de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Garanti, a été fixé à 10,700 dinars tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

Pour la présente Opération, sur la place de Casablanca, le Prix de l'Offre à Prix Ferme, hors frais, commissions, courtages et taxes, correspond à l'équivalent en dirhams marocains de 10,700 dinars.

2-4 Négociabilité des actions

Aucune clause statutaire ne restreint la libre négociation des actions composant le capital de la société ENNAKL Automobiles. Les actions objet de la présente opération sont librement négociables sur une même place boursière. Elles ne peuvent pas faire l'objet d'un arbitrage ou d'un transfert d'une place boursière à une autre.

2-5 Date de jouissance

Les actions à céder dans le cadre de cette offre portent jouissance à partir 1^{er} janvier 2010.

2-6 Caractéristiques de l'Offre sur la Place de Tunis

2-6-1 Modalités de paiement du prix

Le règlement des ordres d'achat par les donneurs d'ordres désirant acquérir des actions ENNAKL Automobiles dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des collecteurs d'ordres au moment du dépôt de l'ordre d'achat. En cas de satisfaction partielle de l'ordre d'achat, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des ordres d'achat par les institutionnels désirant acquérir des actions ENNAKL Automobiles dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès du syndicat de placement au comptant au moment du dépôt de l'ordre.

2-6-2 Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme : du 23 juin 2010 au 2 juillet 2010 inclus avec possibilité de clôture anticipée avec préavis

L'Offre à Prix Ferme des actions ENNAKL Automobiles est ouverte du 23 juin 2010 au 2 juillet 2010 inclus.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - SUITE -

Toutefois, l'Offre à Prix Ferme peut être clôturée par anticipation avec préavis.

La clôture anticipée peut être envisagée dès la fin du troisième jour de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme si l'importance de la demande risque d'aboutir à une allocation faible pour une partie des souscripteurs. La clôture anticipée interviendrait après concertation entre l'intermédiaire en Bourse introducteur et la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dans ce cas, un avis relatif à la clôture anticipée sera publié par la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis annonçant que la date de clôture effective interviendrait 48 heures, à partir de la date de publication de l'avis. La société ENNAKL Automobiles publiera un avis à cet effet, dans un quotidien de la place et ce, dans les deux jours suivants.

Le Placement Garanti : du 23 juin 2010 au 2 juillet 2010 inclus avec possibilité de clôture anticipée sans préavis

La réception des ordres dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du 23 juin 2010, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs institutionnels, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le 2 juillet 2010 inclus.

2-6-3 Etablissements domiciliaires

Offre à Prix Ferme

Tous les collecteurs d'ordres habilités pourront recueillir, sans frais, les ordres d'achat d'actions de la société ENNAKL Automobiles exprimés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Placement Garanti

Le syndicat de placement est seul habilité à recueillir sans frais, les ordres d'achat des actions ENNAKL Automobiles exprimés dans le cadre du Placement Garanti.

2-6-4 Modalités et délivrance des titres

I- Offre à Prix Ferme

a- Répartition de l'offre

Le nombre d'actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'élève à 4 600 000 actions, soit 15,3% du capital social de la société ENNAKL Automobiles. Ces actions représentent 38,3% du nombre total des actions offertes dans le cadre de cette opération et 51,1% du total des actions offertes au public sur la place de Tunis.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - SUITE -

Les actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme sont réparties en quatre (4) catégories :

Catégorie	Nature des ordres d'achat	Nombre d'actions	Répartition en % du capital social	Répartition en % de l'Offre sur la Place de Tunis	Répartition en % de l'OPF
Catégorie A	Ordres réservés aux personnes physiques tunisiennes et étrangères désirant acquérir au minimum 50 actions et au maximum 999 actions.	1 432 787	4,8%	15,9%	31,1%
Catégorie B	Ordres réservés aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères autres que les investisseurs institutionnels tels que définis par l'article 39 du Règlement Général de la Bourse de Tunis et désirant acquérir au minimum 1 000 actions et au maximum 14 999 actions.	1 508 197	5,0%	16,8%	32,8%
Catégorie C	Ordres réservés aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères autres que les investisseurs institutionnels tels que définis par l'article 39 du Règlement Général de la Bourse de Tunis désirant acquérir au minimum 15 000 actions et au maximum 150 000 actions.	904 918	3,0%	10,1%	19,7%
Catégorie D	Ordres réservés aux SICAV Tunisiennes et FCP tunisiens désirant acquérir au minimum 50 actions et au maximum 150 000 actions.	754 098	2,5%	8,4%	16,4%
Total		4 600 000	15,3%	51,1%	100,0%

Catégorie A

Le nombre d'actions offertes à cette catégorie d'ordre est de 1 432 787 actions.

Cette catégorie d'offre est réservée aux personnes physiques tunisiennes et étrangères.

Le nombre minimum d'actions pouvant être demandé par un donneur d'ordre de la catégorie A est de 50 actions et le nombre maximum d'actions pouvant être demandé par un donneur d'ordre de la catégorie A est de 999 actions.

Catégorie B

Le nombre d'actions offertes à cette catégorie d'ordre est de 1 508 197 actions.

Cette catégorie d'offre est réservée aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères autres que les investisseurs institutionnels tels que définis par l'article 39 du Règlement Général de la Bourse de Tunis.

Le nombre minimum d'actions pouvant être demandé par un donneur d'ordre de la catégorie B est de 1 000 actions et le nombre maximum d'actions pouvant être demandé par un donneur d'ordre de la catégorie B est de 14 999 actions.

Catégorie C

Le nombre d'actions offertes à cette catégorie d'ordre est de 904 918.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - SUITE -

Cette catégorie d'offre est réservée aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères autres que les investisseurs institutionnels tel que défini par l'article 39 du Règlement Général de la Bourse de Tunis.

Le nombre minimum d'actions pouvant être demandé par un donneur d'ordre de la catégorie C est de 15 000 actions et le nombre maximum d'actions pouvant être demandé un donneur d'ordre de la catégorie C est de 150 000 actions.

Catégorie D

Le nombre d'actions offertes à cette catégorie d'ordre est de 754 098.

Cette catégorie d'offre est réservée aux SICAV tunisiennes et FCP tunisiens.

Le nombre minimum d'actions pouvant être demandé par un donneur d'ordre de la catégorie D est de 50 actions et le nombre maximum d'actions pouvant être demandé par un donneur d'ordre de la catégorie D est de 150 000 actions.

Les SICAV Tunisiennes et FCP tunisiens sont tenus de respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini dans l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créances ou de capital émis ou garanti par un seul émetteur.

b- Identification des donneurs d'ordre

Les collecteurs d'ordres doivent s'assurer de l'appartenance du donneur d'ordre à l'une des catégories définies ci-dessous. A ce titre, ils doivent disposer d'une copie des documents indiqués ci-après, qui attestent de l'identité du donneur d'ordre et de son appartenance à la catégorie concernée.

Catégorie A

Catégorie de souscripteur	Documents justificatifs
Personnes physiques tunisiennes	Photocopie d'une pièce d'identité nationale.
Personnes physiques tunisiennes résidentes à l'étranger	Photocopie d'une pièce d'identité nationale.
Personnes physiques résidentes non tunisiennes	Photocopie de la carte de séjour ou équivalent.
Personnes physiques non résidentes non tunisiennes	Photocopie du passeport justifiant l'identité de la personne ainsi que les dates d'émission et d'échéance du document.
Enfant mineur	Extrait d'acte de naissance de l'enfant mineur.

Catégorie B

Catégorie de souscripteur	Documents justificatifs
Personnes physiques tunisiennes	Photocopie d'une pièce d'identité nationale.
Personnes physiques tunisiennes résidentes à l'étranger	Photocopie d'une pièce d'identité nationale.
Personnes physiques résidentes non tunisiennes	Photocopie de la carte de séjour ou équivalent.
Personnes physiques non résidentes non tunisiennes	Photocopie du passeport justifiant l'identité de la personne ainsi que les dates d'émission et d'échéance du document.
Enfant mineur	Extrait d'acte de naissance de l'enfant mineur.
Personnes morales de droit tunisien	Photocopie du registre de commerce.
Personnes morales de droit étranger	Tout document faisant foi dans le pays d'origine et attestant de l'appartenance à la catégorie.

Catégorie C

Catégorie de souscripteur	Documents justificatifs
Personnes physiques tunisiennes	Photocopie d'une pièce d'identité nationale.
Personnes physiques tunisiennes résidentes à l'étranger	Photocopie d'une pièce d'identité nationale.

OFFE A PRIX FERME - OPF - SUITE -

Personnes physiques résidentes non tunisiennes	Photocopie de la carte de séjour ou équivalent.
Personnes physiques non résidentes non tunisiennes	Photocopie du passeport justifiant l'identité de la personne ainsi que les dates d'émission et d'échéance du document.
Enfant mineur	Extrait d'acte de naissance de l'enfant mineur.
Personnes morales de droit tunisien	Photocopie du registre de commerce.
Personnes morales de droit étranger	Tout document faisant foi dans le pays d'origine et attestant de l'appartenance à la catégorie.

Catégorie D

Catégorie de souscripteur	Documents justificatifs
SICAV tunisiennes et FCP tunisiens	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Photocopie de la décision d'agrément ▪ Identité du gestionnaire ▪ Pièce justifiant le montant de l'actif net ayant servi à l'ordre d'achat

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé par le collecteur d'ordres pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

c- Conditions d'émission des ordres d'achat**Modalités d'émission des ordres d'achat**

Les modalités d'émission des ordres d'achat se présentent comme suit :

- Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux collecteurs d'ordre. Ces ordres doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date du dépôt, la quantité de titres demandés et l'identité complète du donneur d'ordres.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce;
- Pour les FCP tunisiens et les SICAV tunisiennes : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire;
- Pour les personnes étrangères : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents attestant leur identité.

- Tous les ordres d'achat se font au comptant et doivent être exprimés en nombre de titres.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 50 actions ni supérieur à 0,5% du capital social soit 150 000 actions. En tout état de cause, la quantité demandée par ordre d'achat doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les ordres d'achat de la catégorie D ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée précédant la date de souscription. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

- L'émission d'ordre d'achat se fera à l'aide d'ordres disponibles auprès des collecteurs d'ordres. Une copie de l'ordre d'achat doit être remise au donneur d'ordre ;
- Les ordres d'achat doivent être signés par le donneur d'ordre ou son mandataire et validés par le collecteur d'ordres ;
- Les collecteurs d'ordres doivent disposer, préalablement à l'acceptation d'un ordre d'achat, de toutes les informations leur permettant d'avoir une connaissance suffisante du donneur d'ordre, et particulièrement de son profil de risque et de sa capacité financière.

- Les ordres d'achat sont irrévocables après la clôture de l'Offre à Prix Ferme.

Emission d'ordres d'achat pour compte de tiers

Les émissions d'ordres d'achat pour compte de tiers sont strictement interdites, sauf dans les cas suivants :

- Les émissions d'ordres d'achat pour le compte d'enfants mineurs sont autorisées à condition d'être effectuées par le père ou la mère ou le tuteur légal de l'enfant mineur. Les collecteurs d'ordres sont tenus, au cas où ils n'en disposeraient pas déjà, d'obtenir un extrait d'acte de naissance de l'enfant mineur et ce, lors de l'ouverture de compte, ou lors de l'émission d'ordre d'achat pour le compte du mineur en question, le cas échéant. Dans ce cas, les mouvements sont portés sur un compte ouvert au nom de l'enfant mineur ;
- Les émissions d'ordres d'achat à titre de mandataire d'autres personnes sont limitées à un maximum de trois (3) ordres d'achat. Ces ordres doivent être accompagnés d'un acte de procuration dûment signé et légalisé ;
- Les émissions d'ordres d'achat dans le cadre d'un mandat de gestion de portefeuille sont limitées à un ordre d'achat pour le compte d'un même client.

Emission d'ordres d'achat multiples

Un donneur d'ordres ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat pour son propre compte, les émissions d'ordres d'achat multiples sont interdites, ainsi :

- chaque donneur d'ordres ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat pour son propre compte auprès d'un seul collecteur d'ordres ;
- chaque donneur d'ordres ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat pour le compte de chaque enfant mineur à charge.
- dans le cas d'un mandat de gestion de portefeuille, le gestionnaire ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat pour le compte d'un même client dont il gère le portefeuille.

En cas de dépôt de plusieurs ordres d'achat auprès de différents collecteurs d'ordres, seul le premier, par le temps sera accepté.

En cas d'ordres d'achat multiples chez un même collecteur d'ordres, seul l'ordre portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenu.

Tout collecteur d'ordres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre. Il doit veiller à l'obtention des pièces justifiant l'identité et l'appartenance des donneurs d'ordres à la catégorie concernée d'une part, et à la conformité des ordres d'achat aux exigences relatives à chaque catégorie, d'autre part.

d- Modes de satisfaction

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des ordres d'achats reçus au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Le mode de satisfaction des ordres d'achat se fera de la manière suivante :

Catégorie A

Le nombre de titres alloués à ce type d'ordre est de 1 432 787 actions.

Le mode d'allocation relatif aux ordres d'achat de la catégorie A est égalitaire par palier jusqu'à épuisement des titres réservés à cette catégorie. Les rompus seront alloués par une action par ordre, avec priorité aux demandes les plus fortes.

Catégorie B

Le nombre de titres alloués à ce type d'ordre est de 1 508 197 actions.

Si le nombre de titres demandés excède le nombre de titres offerts, les titres seront servis au prorata sur la base d'un taux d'allocation déterminé par le rapport Quantité Offerte/ Quantité demandée et retenue. Les rompus seront alloués par une action par donneur d'ordre, avec priorité aux demandes les plus fortes.

Dans le cas contraire, la quantité demandée par ordre d'achat sera servie entièrement.

Catégorie C

Le nombre de titres alloués à ce type d'ordre est de 904 918 actions.

Si le nombre de titres demandés excède le nombre de titres offerts, les titres seront servis au prorata sur la base d'un taux d'allocation déterminé par le rapport Quantité Offerte/ Quantité demandée et retenue. Les rompus seront alloués par une action par donneur d'ordre, avec priorité aux demandes les plus fortes.

Dans le cas contraire, la quantité demandée par ordre d'achat sera servie entièrement.

Catégorie D

Le nombre de titres alloués à ce type d'ordre est de 754 098 actions.

Si le nombre de titres demandés excède le nombre de titres offerts, les titres seront servis au prorata de demandes de souscription. Dans le cas contraire, la demande sera servie entièrement.

Si le nombre de titres demandés excède le nombre de titres offerts, les titres seront servis au prorata sur la base d'un taux d'allocation déterminé par le rapport Quantité Offerte/ Quantité demandée et retenue. Les rompus seront alloués par une action par donneur d'ordre, avec priorité aux demandes les plus fortes.

Dans le cas contraire, la quantité demandée par ordre d'achat sera servie entièrement.

e- Règles de transvasement

Les règles de transvasement se présentent comme suit :

- si le nombre de titres demandés à la catégorie A est inférieur au nombre de titres offerts correspondants, le reliquat est attribué à la catégorie B, puis à la catégorie C, puis à la catégorie D ;
- si le nombre de titres demandés à la catégorie B est inférieur au nombre de titres offerts correspondants, le reliquat est attribué à la catégorie A, puis à la catégorie C, puis à la catégorie D ;
- si le nombre de titres demandés à la catégorie C est inférieur au nombre de titres offerts correspondants, le reliquat est attribué à la catégorie A, puis à la catégorie B, puis à la catégorie D ;
- si le nombre de titres demandés à la catégorie D est inférieur au nombre de titres offerts correspondants, le reliquat est attribué à la catégorie A, puis à la catégorie B, puis à la catégorie C.

f- Collecteurs d'ordres

Tous les intermédiaires en Bourse ainsi que tous les réseaux bancaires sont habilités à recueillir, sans frais, les ordres d'achat d'actions de la société ENNAKL Automobiles exprimés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Cependant, il est à signaler que les réseaux bancaires de Attijari bank et ATB ont été associés activement à l'Opération en vertu d'un accord conclu avec l'Emetteur.

g- Transmission quotidienne des ordres d'achat

Les intermédiaires en Bourse transmettent quotidiennement à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis un état des ordres d'achats collectés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme établi par catégories, selon la procédure qui sera fixée par la Bourse et publiée sur son bulletin officiel.

h- Centralisation des ordres d'achat

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les ordres d'achat reçus directement de leur clients et des autres collecteurs d'ordres, dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT l'état des ordres d'achat selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

i- Ouverture des plis et dépouillement

Les états relatifs aux ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse introducteur, et en présence du commissaire du Gouvernement auprès de la BVMT, de représentants du CMF et de l'Association des Intermédiaires en Bourse (AIB). La commission procédera au dépouillement des états affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

II- Placement Garanti**a- Répartition et conditions d'émission des ordres d'achat**

Le nombre d'actions offertes dans le cadre du Placement Garanti est de 4 400 000 actions, représentant 36,7% du nombre total des actions offertes dans le cadre de cette opération, 48,9% du total des actions offertes sur la place de Tunis et 14,7% du capital social de la société ENNAKL Automobiles.

Dans le cadre du Placement Garanti, les actions offertes seront destinées à des investisseurs institutionnels tunisiens et étrangers, tel que défini par l'article 39 du Règlement Général de la Bourse de Tunis autres que les OPCVM tunisiens (FCP et SICAV).

Les actions offertes dans le cadre du Placement Garanti sont réparties en deux (2) catégories :

Catégorie	Nature des ordres d'achat	Nombre d'actions	Répartition en % du capital social	Répartition en % de l'Opération
Investisseurs Institutionnels étrangers	Ordres réservés aux investisseurs institutionnels tel que défini par l'article 39 du Règlement Général de la Bourse de Tunis, désirant acquérir au maximum 1 500 000 actions	3 000 000	10,0%	68,2%
Investisseurs Institutionnels tunisiens	Ordres réservés aux investisseurs institutionnels tel que défini par l'article 39 du Règlement Général de la Bourse de Tunis et désirant acquérir au maximum 1 500 000 actions, autres que les FCP tunisiens et les SICAV tunisiennes.	1 400 000	4,7%	31,8%
Total		4 400 000	14,7%	100,0%

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux collecteurs d'ordres membres du syndicat de placement. Ces ordres doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date du dépôt, la quantité de titres demandés et l'identité complète du donneur d'ordres.

L'ordre d'achat, dans le cadre du Placement Garanti doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à 5% du capital de la société ENNAKL Automobiles, soit 1 500 000 actions.

b- Syndicat de placement**Investisseurs institutionnels étrangers**

	Dénomination	Adresse
Chef de file	Attijari Intermédiation	Résidence Omar –Bloc A – 2 ^{ème} étage –Montplaisir ENNASIM 1073 Tunis
Membres du syndicat de placement	Tunisie Valeurs	Immeuble Intégra Centre Urbain Nord Tunis Mahragène
	MAC SA	Bloc C 2 ^{ème} étage Rue du Lac Constance- Les Berges du Lac -1053 Tunis-
	FINACORP	Rue Lac Loch Ness- Les Berges du Lac -1053 Tunis-

Investisseurs institutionnels tunisiens

Dans le cadre du Placement Garanti auprès d'investisseurs institutionnels tunisiens, Attijari Intermédiation est le seul intermédiaire en Bourse membre du syndicat de placement, qui est habilité à collecter des ordres d'achat.

c- Transmission et Vérification des ordres d'achat**Transmission de l'état des ordres d'achat**

A l'issue de l'opération de placement, l'établissement chef de file, Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse, communiquera un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Ce résultat fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société Attijari Intermédiation, établissement chef de file et comporter son cachet.

Soumission et vérification de l'état des ordres d'achat

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Garanti, sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état des ordres d'achat et établira un procès verbal à cet effet.

III- Déclaration des résultats

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre.

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable par la diffusion de 30,00% du capital de la société ENNAKL Automobiles dans le public, l'avis précisera, par intermédiaire en bourse, le nombre de titres attribués et les demandes retenues.

IV- Règlement des capitaux et livraison des titres

Au cas où l'Offre au public connaîtra une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé des ordres d'achat retenus et la quantité attribuée à chacun d'eux.

En date du 10 mai 2010, la STICODEVAM a attribué aux actions de la société ENNAKL, le code ISIN : ENNAKL (AA) :TN0007410012. Les opérations de règlement livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse introducteur.

2-6-5 Cotation des actions

La date de démarrage de la cotation des actions ENNAKL sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF.

2-6-6 Renseignements généraux sur les actions offertes

Forme des actions	Nominative
Catégorie	Ordinaire
Libération	Intégrale
Date de jouissance	01/01/2010

Droits attachés aux actions

Toutes les actions bénéficient des mêmes droits tant dans la répartition des bénéfices que dans la répartition du boni de liquidation. Chaque action donne droit à un droit de vote lors de la tenue des assemblées. Ainsi, l'article 12 des statuts de la société ENNAKL Automobiles stipule que :

« 12.1 Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

12.2 Elles donnent en outre droit à une part dans les bénéfices. »

Les dividendes non réclamés dans les cinq (5) ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à l'article 288 du code des sociétés commerciales.

Régime fiscal applicable

Les personnes physiques ou morales désireuses de participer à la présente opération sont invitées à s'assurer auprès de leur conseil, de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier. Sous réserve de modifications légales ou réglementaires, le régime actuellement en vigueur est celui régissant l'imposition des plus values de cession et des revenus distribués prévus par le Code de l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'Impôt sur les sociétés.

2-7 Cotation sur la Bourse de Casablanca

La structure de l'offre sur la Bourse de Casablanca se présente comme suit :

Type d'ordre	I	II	III
Souscripteurs	<ul style="list-style-type: none"> ■ Personnes physiques résidentes ou non résidentes, de nationalité marocaine ou étrangère 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Personnes physiques et morales de droit marocain ou étranger n'appartenant pas à la catégorie d'investisseurs habilités à souscrire au type d'ordre III 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Investisseurs qualifiés de droit marocain selon l'article 12-3 du dahir portant loi n°1-93-212 ; ■ Banques de droit marocain ; ■ Institutionnels de l'investissement agréés étrangers ; ■ Banques de droit étranger.
Nbre de titres	900 000	750 000	1 350 000
% de l'opération	30,0%	25,0%	45,0%

OFFRE A PRIX FERME - OPF - SUITE -

Seuil minimum des souscriptions	Pas de seuil minimum de souscription	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 000 titres pour les personnes physiques ; ▪ Pas de seuil minimum de souscription pour les autres investisseurs du type II. 	Pas de seuil minimum de souscription
Plafond des souscriptions	300 titres	30 000 titres	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 67 500 titres pour les OPCVM diversifiés, soit 5,0% du nombre de titres réservé au type d'ordre III; ▪ 135 000 titres pour les autres investisseurs, soit 10,0% du nombre de titres réservé au type d'ordre III.
Membres du syndicat de placement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Attijariwafa bank ▪ Integra Bourse ▪ CFG Marchés ▪ Banque Centrale Populaire ▪ CDG Capital Bourse ▪ BMCE Capital Bourse ▪ Wafa Bourse 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Attijari Intermédiation ▪ Attijariwafa bank ▪ Integra Bourse ▪ CFG marchés ▪ Banque Centrale Populaire ▪ CDG Capital Bourse ▪ BMCE Capital Bourse ▪ Wafa Bourse 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Attijari Intermédiation ▪ Integra Bourse
Couverture des souscriptions	Couvertes à 100% par un dépôt effectif (remise de chèque ou espèce)	Couvertes à 100% par un dépôt effectif (remise de chèque ou espèce)	-
Modalités d'allocation	Allocation itérative	Allocation au prorata des demandes	Allocation au prorata des demandes

2-8 Procédures et places de cotation

Les actions de la société ENNAKL Automobiles seront cotées sur la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et sur la Bourse de Casablanca.

L'admission des actions ENNAKL Automobiles aux négociations sur le Marché Principal de la Cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis s'effectuera selon la procédure de première de cotation basée sur une Offre à Prix Ferme.

L'admission des actions ENNAKL Automobiles aux négociations sur le Premier Compartiment de la Bourse de Casablanca s'effectuera selon la procédure de cotation basée sur une Offre à Prix Ferme.

2-9 Marchés des titres

Il n'existe, à la date du visa, aucun marché pour la négociation des titres offerts. Toutefois, une demande d'admission au Marché Principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis de la totalité des actions ordinaires y compris celle objet de la présente offre, toutes de même catégorie de nominal 1 DT et composant la totalité du capital de la société ENNAKL Automobiles, a été présentée à la BVMT.

La Conseil d'Administration de la Bourse a donné en date du 29 avril 2010 son accord de principe pour l'admission au Marché Principal de la Cote de la Bourse, des 30 000 000 actions de nominal 1 DT chacune, constituant le capital actuel de la société ENNAKL Automobiles.

L'admission définitive reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités indiquées ci-après :

- présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- justification de la diffusion dans le public d'au moins 30% du capital au plus tard le jour d'introduction ;
- justification de l'existence de 200 actionnaires au moins, au plus tard le jour d'introduction.

En outre, le Conseil d'Administration de la Bourse a précisé qu'étant donné que l'opération prévoit un placement auprès d'étrangers, la détention par ces derniers d'actions de la société ENNAKL Automobiles nécessite une autorisation avant le démarrage du placement⁵.

Le Conseil d'Administration de la Bourse a, également, pris acte de l'engagement de l'émetteur sur l'existence d'un contrat de liquidité portant sur 12 840 000 DT et 600 000 actions.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de la Bourse a soutenu lors de sa réunion du 27 mai 2010, la demande de la société ENNAKL Automobiles qui compte s'introduire via une double cotation à la Bourse de Tunis et à la Bourse de Casablanca, au moyen d'une ouverture de son capital à hauteur de 40%, par la cession de 12 000 000 d'actions, au prix unitaire de 10,700 dinars l'action et son équivalent en dirham marocain.

Le Conseil de la Bourse a précisé que le placement des titres à céder se fera sur les deux places de la manière suivante :

- une tranche de 30% du capital social sera placée en Tunisie ;
- une tranche de 10% du capital social sera placée au Maroc.

La société sera introduite à la Bourse de Tunis et à la Bourse de Casablanca au prix d'introduction de 10,700 dinars et de son équivalent en dirham marocain.

2-8 Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Tunis.

2-9 Avantage fiscal

La réalisation de cette opération (placement de 30,00% du capital social dans le public) permettra à la société ENNAKL de bénéficier d'un taux d'impôt sur les sociétés réduit à 20% pour une période de cinq (5) ans à partir de la date de son introduction en Bourse, et ce, dans le cadre des dispositions de la loi n°2010-29 du 07 juin 2010 relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la Bourse.

2-10 Contrat de liquidité

La société Princesse Holding, initiatrice de l'offre s'est engagée à consacrer 12 840 000 DT et 600 000 actions pour alimenter un contrat de liquidité pour la Place de Tunis. Ce contrat aura une durée de 6 mois à partir de la date d'introduction en Bourse des actions ENNAKL Automobiles et sera confié à l'intermédiaire en Bourse introducteur Attijari Intermédiation.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Garanti et d'Admission au Marché Principal de la cote de la Bourse de Tunis visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 10-701 du 10 juin 2010, est mis à la disposition du public auprès de la société ENNAKL Automobiles, d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, de tous les autres intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

5- Cette autorisation a été accordée par les autorités compétentes à hauteur de 33% du capital social de la société ENNAKL Automobiles.

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCÉE

UNION DE FACTORING -UNIFACTOR-

Siège social : Ennour Building, Centre Urbain Nord -1004- Tunis

La société UNION DE FACTORING (UNIFACTOR) porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire du 12/03/2010 a décidé, dans sa première résolution, d'augmenter le capital social de la société de **5.000.000 dinars** pour le porter de **10.000.000 dinars** à **15.000.000 dinars** et ce, par l'émission de **1.000.000 actions nouvelles** d'une valeur nominale de 05 dinars chacune à souscrire en numéraire.

L'assemblée a décidé de réserver l'augmentation du capital aux anciens actionnaires détenteurs de 2.000.000 actions et de redistribuer, au cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, les actions non souscrites entre les anciens actionnaires qui en font la demande et/ou de limiter l'augmentation du capital au montant des souscriptions si celui-ci atteint les trois quarts au moins du montant de l'augmentation décidée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a aussi donné au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation du capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification correspondante des statuts.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion du 28/05/2010 de réaliser l'augmentation du capital en une seule tranche de **5.000.000 dinars** et ce, par l'émission de **1.000.000 actions nouvelles** d'une valeur nominale de 05 dinars chacune à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription.

Caractéristiques de l'émission :

Montant :

Le capital social sera augmenté d'un montant de **5.000.000 dinars** et sera porté de **10.000.000 dinars** à **15.000.000 dinars** par la création et l'émission de **1.000.000 actions nouvelles** de valeur nominale 05 dinars à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription.

L'opération proposée porte sur une augmentation de capital réservée aux anciens actionnaires détenteurs de 2.000.000 actions.

Prix d'émission :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au pair, au prix de **05 dinars** chacune.

Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 1.000.000 actions nouvelles est réservée aux détenteurs des 2.000.000 actions anciennes, tant à titre irréductible qu'à titre réductible, du **07/06/2010** au **21/06/2010 inclus** à raison d'**une (01) action nouvelle** pour **deux (02) actions anciennes**.

Si les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, les actions non souscrites peuvent être totalement ou partiellement redistribuées entre les anciens actionnaires qui en font la demande et/ou de limiter l'augmentation du capital au montant des souscriptions si celui-ci atteint les trois quarts au moins du montant de l'augmentation.

Souscription et versement :

Les souscriptions seront reçues et les versements seront effectués sans frais au siège social de la société UNIFACTOR, Ennour Building, Centre Urbain Nord -1004- Tunis.

Les fonds versés à l'appui de la souscription seront déposés dans les comptes indisponibles réservés à l'augmentation de capital ouverts auprès de :

- la Banque Nationale Agricole succursale de Tunis, sous le numéro **03 135 1200321046286 18**
- l'Arab Tunisian Bank agence Saadi Tunis, sous le numéro **01 906 0501191000833 67**

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés à l'appui des souscriptions à titre réductible seront remboursés, sans intérêt, au plus tard le 31/07/2010.

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les nouvelles actions souscrites porteront jouissance à partir du **01/01/2010**.

AVIS DES SOCIETES (suite)

**SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES
SITEX**

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - KSAR HELLAL -

La Société Industrielle des Textiles - SITEX, informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le mardi 22 juin 2010 à 9 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « IACE », à la Maison de l'Entreprise, Boulevard Principal, 1053 Les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2009.
- 2) Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2009.
- 3) Approbation des comptes de l'exercice 2009 et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.
- 4) Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2009.
- 5) Affectation du résultat de l'exercice 2009.
- 6) Renouvellement de mandat d'Administrateurs.
- 7) Fixation des jetons de présence de l'exercice 2010.
- 8) Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit de l'exercice 2010.

2010 - AS - 655

— *** —

**SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES
SITEX**

SA au capital de 23.063.300 Dinars
Siège social : Avenue Habib Bourguiba
- KSAR HELLAL -

La Société Industrielle des Textiles - SITEX, informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le mardi 22 juin 2010 à 11 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « IACE », à la Maison de l'Entreprise, Boulevard Principal, 1053 Les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire.
- 2) Révision et mise en conformité des statuts de la Société avec la loi 2009-16 du 16 mars 2009 modifiant et complétant le Code des Sociétés Commerciales
- 3) Pouvoirs pour les formalités.

2010 - AS - 656

AVIS DES SOCIETES (suite)**SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT « STEQ »**

Siège social : 5, rue 8603, Z.I La Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis -

La Société Tunisienne d'Equipement - STEQ - porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **jeudi 24 juin 2010 à 16H**, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2009 ;
- Lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2009 ;
- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2009 ;
- Quitus aux Administrateurs de la société pour leur gestion au titre de l'exercice 2009 ;
- Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2009 ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2009 ;
- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2009 ;
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2009 ;
- Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2009 ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité légale.

2010 - AS - 666

SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT « STEQ »

Siège social : 5, rue 8603, Z.I La Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis -

La Société Tunisienne d'Equipement - STEQ - porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le **jeudi 24 juin 2010 à 17H**, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Mise à jour des statuts de la société ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité légale.

2010 - AS - 667

AVIS DES SOCIETES (suite)

RESOLUTIONS ADOPTEES**Arab Tunisian Bank ATB**

Siège social : 9, rue Hédi Nouira 1001 TUNIS

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2009, l'Arab Tunisian Bank publie, ci-dessous :

- Les résolutions adoptées.
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres,

I- Résolutions adoptées :**Première résolution :**

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport de gestion relatif à l'exercice 2009 et les Etats Financiers arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils ont été présentés.

Deuxième résolution :

Après avoir entendu la lecture des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes relatifs aux conventions et aux opérations effectuées dans la cadre des dispositions prévues par les articles 200,205 et 475 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les dites conventions telles qu'elles ont été mentionnées dans les rapports spéciaux du commissaires aux comptes.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserves aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2009.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la répartition du bénéfice de l'exercice 2009 telle que ci-dessous proposée et décide de fixer la date de mise en paiement des dividendes à compter du 3 juin 2010.

* BENEFICE DE L'EXERCICE	45 815 334,417
* REPORT A NOUVEAU	11 232,773
* RESERVES DIPONIBLES	540 000,000
BENEFICE A REPARTIR	46 366 567,190
*RESERVE LEGALE (5%)	41 342,117
*RESERVE POUR REINV EXO	30 250 000,000
*RESERVE A REGIME SPECIAL	61 894,705
*DIVIDENDE A DISTRIBUER 20%	16 000 000,000
	46 353 236,822
* REPORT A NOUVEAU	13 330,368

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux administrateurs et conseiller, des Jetons de présence d'un montant brut de 31 250,000 DT correspondant à un montant net d'impôt de 25 000,000 DT au titre de l'exercice clos le 31-12-2009.

Sixième résolution

Après avoir entendu la lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du groupe ATB, l'assemblée générale ordinaire approuve les états financiers consolidés arrêtés au 31-12-2009 tels qu'ils ont été présentés.

Septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère à tout porteur de copie ou extrait de la présente tous pouvoirs pour effectuer tous les dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

RESOLUTIONS ADOPTEES - Suite -**II- Le Bilan après affectation du résultat comptable****Bilan Après Affectation des bénéfices**

Exercice clos le 31 décembre 2009

(Unité : en 1000 DT)

	31/12/2009	31/12/2008
ACTIF		
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	49 445	342 502
Créances sur les établissements bancaires et financiers	1 026 084	595 239
Créances sur la clientèle	1 663 367	1 514 041
Portefeuille-titres commercial	844 265	475 644
Portefeuille d'investissement	147 615	134 835
Valeurs immobilisées	57 844	53 904
Autres actifs	36 250	34 373
TOTAL ACTIF	3 824 870	3 150 538
PASSIF		
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	306 372	183 234
Dépôts et avoirs de la clientèle	3 033 558	2 528 188
Emprunts et ressources spéciales	154 163	130 031
Autres passifs	37 391	45 514
TOTAL PASSIF	3 531 484	2 886 967
CAPITAUX PROPRES		
Capital	80 000	80 000
Réserves	213 373	183 560
Résultats reportés	13	11
TOTAL CAPITAUX PROPRES	293 386	263 571
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	3 824 870	3 150 538

III- L'état d'évolution des capitaux propres

(en DT)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour pertes éventuelles anticipables	Réserve à régime spécial	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2009 Avant affectation	80 000	83 511	7 959	4 219	85 143	2 728	11	45 815	389 386
- Réserves à régime spécial disponibles		540						540	0
- Réserve légale			41					-41	0
- Réserve pour réinvestissement					30 280			-30 280	0
- Réserve à régime spécial						62		-62	0
- Dividendes								-16000	-16000
- Résultats reportés							2	-2	0
Solde au 31/12/2009 Après affectation	80 000	82 971	8 000	4 219	115 393	2 790	13	0	293 386

AVIS DES SOCIETES (suite)

RESOLUTIONS ADOPTEES

SOCIETE MAGASIN GENERAL

Siège Social : 24, avenue de France 1000 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 20 mai 2010, la Société Magasin Général publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées,
Le Bilan après affectation du résultat comptable,
L'état d'évolution des capitaux propres.

I- LES RESOLUTIONS ADOPTEES

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue le **Jeudi 20 Mai 2010 à 10 Heures** à la maison de l'entreprise, Avenue principale les Berges du lac- Tunis sur convocation du Conseil d'Administration conformément à l'Article 276 du Code des Sociétés Commerciales et aux statuts de la société.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture des rapports de gestion de la Société Magasin Général et du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2009 et des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de la Société Magasin Général arrêtés au 31/12/2009 et aux états financiers consolidés du Groupe Magasin Général arrêtés au 31/12/2009, l'Assemblée Générale Ordinaire décide :

- D'approuver sans réserve le rapport de gestion relatif à l'exercice 2009 et les états financiers de la Société Magasin Général arrêtés au 31/12/2009;
- Et d'approuver sans réserve le rapport de gestion relatif à l'exercice 2009 et les états financiers consolidés du Groupe Magasin Général arrêtés au 31/12/2009.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner quitus entier et sans réserves aux administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2009.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide l'affectation du résultat Bénéficiaire de l'exercice 2009 de **3.618.876,251 DT** au compte résultats reportés.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie les opérations effectuées en 2009 rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales telles qu'elles sont citées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

RESOLUTIONS ADOPTEES - Suite -**SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence des administrateurs à 50.000 DT au titre de l'exercice 2009.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant de la rémunération des membres du comité permanent d'audit à 20.000 DT au titre de l'exercice 2009.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire reconduit l'autorisation du conseil d'administration à acheter et à revendre les actions propres de la société constituant son capital social, dans le cadre des dispositions de l'article 19 nouveau de la loi n° 94/117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n° 99/92 du 17 Août 1999 relative à la relance du marché financier et l'arrêté du Ministre des Finances du 17 Novembre 2000, en vue de réguler ses cours sur le marché.

Elle délègue au Conseil d'administration le pouvoir de fixer les prix maximum d'achat et minimum de revente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et l'autorise à utiliser les réserves extraordinaires pour la couverture des moins values pouvant être constatées.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la conclusion d'emprunts à moyen terme pour un montant global de Quarante Million de dinars (40 MD) autorisés par le Conseil d'Administration réuni le 15/02/2010 pour financer les actions afférentes à la réalisation du programme d'investissement.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide :

✓ De renouveler le mandat des Administrateurs suivants pour les exercices 2010, 2011 et 2012 :

- Monsieur Tahar Bayahi : 01 siège
- Société MED INVEST COMPANY : 01 siège
- Monsieur Abdelwaheb Ben Ayed : 01 siège
- Monsieur Yahia Bayahi : 01 siège
- Monsieur Taïeb Bayahi : 01 siège
- Monsieur Brahim Anane : 01 siège
- Monsieur Khaled Bouricha : 01 siège
- Monsieur Ahmed Bouzguenda : 01 siège
- Monsieur Elyes Jouini : 01 siège

✓ De désigner Monsieur Mœz Joudi nouvel administrateur pour les exercices 2010, 2011 et 2012 et ce en remplacement de Monsieur Chedhly Karoui, administrateur sortant. Monsieur Mœz Joudi accepte ses fonctions et déclare n'être frappé d'aucune interdiction ou déchéance édictées par la loi.

La durée du mandat de tous les administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les Etats Financiers annuels relatifs à l'exercice 2012.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

ONZIEME RESOLUTION

Sur proposition du comité permanent d'audit, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de :

- ✓ Renouveler le mandat de la société HORWATH ACF en qualité de commissaire aux comptes de la société Magasin Général et des Etats Financiers consolidés du Groupe Magasin Général pour les exercices 2010, 2011 et 2012.
- ✓ Désigner la société AMC ERNST & YOUNG représentée par Monsieur Anis Laadhar en qualité de nouveau co-commissaire aux comptes de la Société Magasin Général et des Etats Financiers consolidés du Groupe Magasin Général pour les exercices 2010, 2011 et 2012 et ce en remplacement de la société AMI Consulting .

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

DOUZIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour l'accomplissement des formalités légales d'enregistrement, de dépôt et de publication nécessaires.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

II - LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE

(Chiffres exprimés en Dinars)

ACTIFS	31/12/2009	31/12/2008
<u>Actifs non courants</u>		
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	2 598 703	2 177 050
Moins: amortissements	934 477	663 986
Net	1 664 226	1 513 064
Immobilisations corporelles	53 786 111	40 755 236
Moins: amortissements	29 640 050	28 719 958
Net	24 146 061	12 035 278
Immobilisations financières	91 191 982	83 528 193
Moins: Provisions	250 000	363 694
Net	90 941 982	83 164 499
Total des actifs immobilisés	116 752 269	96 712 841
Autres actifs non courants	3 793 775	1 580 767
Total des actifs non courants	120 546 044	98 293 609
<u>Actifs courants</u>		
Stocks	29 204 580	18 131 393
Moins: Provisions	829 247	654 411
Net	28 375 333	17 476 982
Clients et Comptes Rattaches	15 879 965	13 281 771
Moins: Provisions	6 114 810	6 065 944
Net	9 765 155	7 215 827
Autres actifs courants	22 645 508	8 968 015
Moins: Provisions	597 663	718 125
Net	22 047 845	8 249 890
Placements et autres actifs financiers	1 445 470	1 651 927
Liquidités et équivalents de liquidités	8 265 825	7 387 898
Total des actifs courants	69 899 628	41 982 524
Total des actifs	190 445 672	140 276 133

RESOLUTIONS ADOPTEES - Suite -

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2009	31/12/2008
<u>Capitaux propres</u>		
capital social	11 481 250	8 350 000
réserves	41 639 763	7 131 671
Actions Propres	-2 724 599	-3 168 446
Autres Complément d'Apport	2 171 461	395 631
Résultats reportés	-5 358 516	-8 977 391
Autres capitaux propres		
Amortissements dérogatoires	52 031	52 031
T. capitaux propres après affectation du Résultat de l'exercice	47 261 390	3 783 496
PASSIFS		
<u>Passifs non courants</u>		
Provision pour risques et charges	912 005	759 175
Emprunt Bancaire	37 000 000	-
Dépôts et Cautionnements Reçus	9 182	16 904
Total des passifs non courants	37 921 187	776 079
<u>Passifs courants</u>		
FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES	78 753 037	52 146 580
Autres passifs courants	6 059 248	69 646 024
Concours bancaires & autres passifs financiers	20 450 810	13 923 954
Total des passifs courants	105 263 096	135 716 558
Total des passifs	143 184 282	136 492 637
Total des capitaux propres & des passifs	190 445 672	140 276 133

III - L'ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT 2009

Rubriques	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	CAPITAL SOCIAL	RESERVE LEGALE	RESERVES POUR FONDS SOCIAL	PRIME D'EMISSION	RESERVES POUR REINV.EXONERES	Actions Propres et autres complément d'apport	AMORT. DEROGATOIRE	RESULTAT DE L'EXERCICE 2009	RESULTAT REPORTES
Solde au 31/12/2009(avant affectation)	43 642 514	11 481 250	835 000	2 182 013	35 718 750	2 904 000	-553 138	52 031		-8 977 392
Résultat de l'Exercice Affectation approuvée par l'AGO DU 20/05/2010	3 618 876								3 618 876	
Résultats Reportés									-3 618 876	3 618 876
Total	47 261 390	11 481 250	835 000	2 182 013	35 718 750	2 904 000	-553 138	52 031		-5 358 516

AVIS DES SOCIETES (suite)

RESOLUTIONS ADOPTEES

SOCIETE AL JAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME

Siège social : Centre d'Animation et de Loisirs Al Jazira BP 384 -4180 Houmt Souk Djerba-

Suite à la réunion de son l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 5 juin 2010, la Société Al Jazira de Transport et de Tourisme publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées,
Le Bilan après affectation du résultat comptable,
L'état d'évolution des capitaux propres.

I- LES RESOLUTIONS ADOPTEES

- **اللائحة الأولى :** إن الجلسة العامة العادية وبعد الاستماع الى تلاوة تقرير مجلس الإدارة حول حسابات السنة المالية 2009 والتقرير العام لمراقب الحسابات المتعلق بنفس السنة تصادق على تقرير مجلس الإدارة وعلى الحسابات المالية الموقوفة في 31 ديسمبر 2009 تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

- **اللائحة الثانية:** إن الجلسة العامة العادية وبعد الاستماع على التقرير الخاص من مراقب الحسابات المتعلق بالسنة المالية 2009 حول الاتفاقيات المنصوص عليها بالفصل 200 من مجلة الشركات التجارية تصادق على تلك الاتفاقيات بمجملها. تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

- **اللائحة الثالثة:** إن الجلسة العامة العادية وبدون تحفظ تبرئ ذمة أعضاء مجلس الإدارة عن تصرفهم بالنسبة للسنة المالية 2009 . تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

	الملائحة الرابعة:
تقرر الجلسة العامة تخصيص ربح تصرف سنة 2009 والبالغ 764.656,265 د على النحو التالي :	ربح سنة 2009
764.656,265	نقل من جديد 2008
3.112.630,716	-----
3.877.286,981	الجملة
700.000,000	ارباح للتوزيع (10% Dividende)
3.177.286,981	-----
3.177.286,981	الباقي الأول
0	نقل الرصيد من جديد 2009

	الباقي الثاني

وبناء على ذلك فهي تقرر توزيع 0,500 د (10%) صافي عن كل سهم ابتداء من يوم 07 جوان 2010. تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

- **اللائحة الخامسة :** تصادق الجلسة العامة العادية على تحيين القانون الاساسى باضافة فصل جديد وذلك تطبيقا للقانون عدد 16 لسنة 2009 المؤرخ في 16 مارس 2009 . تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

43 مكرر حق المساهمين فى الاطلاع

توضع الدفاتر والوثائق المنصوص عليها بالقانون المعمول به على ذمة جميع المساهمين بمقر الشركة،و يمكن الاطلاع عليها بالمقر الاجتماعى طيلة اوقات العمل العادية بالشركة . تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

- **اللائحة السادسة :** تصادق الجلسة العامة العادية على حق انتخاب للمساهمين الحاضرين أو من ينوبهم في الجلسة العامة العادية ليوم 05 جوان 2010 . تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

- **اللائحة السابعة :** الجلسة العامة العادية تعطي لكل حامل نسخة من هذا المحضر أو مضمون منه حق القيام بكل الإجراءات القانونية. تمت الموافقة على اللوائح السبعة بالإجماع من طرف كل الحاضرين

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

RESOLUTIONS ADOPTEES - Suite -

II – LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE

B I L A N
(Exprimé en Dinars)

Exprimé en dinars		
	Au 31 Décembre	
	2009	2008
Actifs		
Immobilisations corporelles & incorporelles nettes	10 239 220	11 432 103
Immobilisations financières	3 337 749	2 667 783
Autres actifs non courants	0	0
Total des actifs non courants	13 576 969	14 099 886
Stocks	371 310	267 861
Clients et comptes rattachés	23 149	40 750
Autres actifs courants	252 911	383 062
Placements et autres actifs financiers	4 879 838	3 873 291
Liquidités et équivalents de liquidités	440 978	661 717
Total des actifs courants	5 968 187	5 226 681
Total des actifs	19 545 156	19 326 566

Exprimé en dinars		
	Au 31 Décembre	
	2009	2008
Capitaux propres et Passifs		
Capital social	7 000 000	7 000 000
Réserves	2 921 247	2 921 247
Autres capitaux propres	974 795	974 795
Résultats reportés	3177287	3 112 631
Capitaux propres après affectation	14 073 329	14 008 673
Passifs		
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>	1 575 000	1 925 000
Emprunts	1 575 000	1 925 000
<u>PASSIFS COURANTS</u>	3 896 827	3 392 893
Fournisseurs et comptes rattachés	419 980	517 001
Autres passifs courants	3 126 847	2 589 782
Passifs financiers	350 000	286 111
Capitaux propres et des passifs	19 545 156	19 326 566

III – L'ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

(Exprimé en Dinars)

LIBELLES	Capital	Réserve légale	Réserve facultative	Réserve à Rég. spécial	Réserve pour réinvestis.exo	Réserve de réévaluation	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2009 avant affectation	7 000 000	769 866	462 000	302 381	1 387 000	974 795	3 112 631	764 656	14 773 329
Réserve légale		0						0	0
Réserve facultative			0					0	0
Réserve à régime spécial				0				0	0
Réserve pour réinvestissement exonéré						0		0	0
Réserve de réévaluation légale 1990									
Résultats reportés							64 656	-64 656	0
Dividendes à distribuer sur exercice 2009								-700 000	-700 000
Soldes au 31/12/2009 après affectation du résultat A.G.O. du 05 juin 2010	7 000 000	769 866	462 000	302 381	1 387 000	974 795	0	3 177 287	14 073 329

AVIS DES SOCIETES (suite)

RESOLUTIONS ADOPTEES

**SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE
-SOMOCER-**
Siège social : Menzel Hayet 5033 Monastir.

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 09 juin 2010, la Société Moderne de Céramique- SOMOCER- publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées,
Le Bilan après affectation du résultat comptable,
L'état d'évolution des capitaux propres.

I – LES RESOLUTIONS ADOPTEES

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée et du rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité et dans tous ses détails, comme elle approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve en outre les choix et méthodes adoptés lors de l'établissement desdits états financiers ainsi que les opérations et mesures qui y sont traduites qui font ressortir pour l'exercice clos le 31/12/2009 un résultat net après modifications comptables bénéficiaire s'élevant à 1 501 689,660 dinars.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration ainsi qu'au Directeur Général, pour leur gestion au titre de l'exercice 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de ne pas distribuer de dividendes au titre de l'exercice 2009 et d'affecter les bénéfices de l'exercice 2009 comme suit :

Bénéfice net de l'exercice 2009	1 501 689,660 Dinars
(-) Réserves légales (5%)	75 084,483 Dinars
(+) Résultats reportés	3 138 670,228 Dinars
Bénéfice disponible	4 565 275,405 Dinars
Affectation réserve spéciale pour réinvestissement exonéré	1 400 000,000 Dinars
Résultat à reporter	3 165 275,405 Dinars

Cette résolution est adoptée à la majorité

RESOLUTIONS ADOPTEES - Suite -**QUATRIEME RESOLUTION**

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, tel que prévu par l'article 200 et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve toutes les conventions réglementées qui y sont énumérées. Elle approuve aussi toutes les autres opérations conclues avec les parties liées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de ne pas allouer de jetons de présence aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

Après avoir enregistré, suite à sa démission, la cessation des fonctions de l'administrateur, Monsieur Mohamed Abdennadher, ainsi que la cessation des fonctions de l'administrateur SICAR INVEST suite à la cession de toutes les actions SOMOCER en sa propriété dans le cadre d'une convention de portage, et après avoir constaté l'expiration du mandat de tous les administrateurs, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des administrateurs suivant :

M. Lotfi Abdennadher
M. Karim Abdennadher
Dubai investment Group
M. Abdelwaheb Bellaaj
Société AGRIMED

Comme elle décide de désigner la société Ab Corporation et M. Riadh Ben Khalifa comme nouveaux administrateurs.

L'assemblée générale fixe la durée du mandat de tous les administrateurs à trois années, soit, les exercices 2010, 2011 et 2012. Leur mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur l'exercice 2012.

Ainsi, le conseil d'administration de la société se composera des membres suivants :

Administrateur	Représenté par	Qualité	Mandat
M. Lotfi Abdennadher	Lui-même	Membre	2010-2012
Dubai investment Group	Khalid Al Shamsi	Membre	2010-2012
M. Karim Abdennadher	Lui-même	Membre	2010-2012
Société AGRIMED	Anas Abdennadher	Membre	2010-2012
M. Abdelwaheb Bellaaj	Lui-même	Membre	2010-2012
Riadh Ben Khalifa	Lui-même	Membre	2010-2012
Société Ab Corporation	Walid Ammous	Membre	2010-2012

Après élection des nouveaux membres du conseil, ces derniers tous présents à l'assemblée, déclarent ne se trouver dans un aucun cas d'incompatibilité, interdiction ou déchéance et acceptent leur mandat d'administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

Conformément à la réglementation en vigueur et notamment la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du Marché Financier, le Conseil d'Administration informe l'Assemblée Générale Ordinaire, que la société a reçu, courant l'exercice 2009, les déclarations suivantes de franchissement de seuil :

- 1- A la hausse de 5% de Karim Abdennadher
- 2- A la baisse de 10% de la société Etablissement Abdennadher
- 3- A la baisse de 5% de la société Etablissement Abdennadher
- 4- A la baisse de 10% de M.Lotfi Abdennadher
- 5- A la baisse de 5% de Karim Abdennadher
- 6- A la hausse de 5% de Fatma Bouali Abdennadher

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée et du rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés au titre de l'exercice 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité et dans tous ses détails, comme elle approuve les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve en outre les choix et méthodes adoptés lors de l'établissement desdits états financiers consolidés ainsi que les opérations et mesures qui y sont traduites qui font ressortir pour l'exercice clos le 31/12/2009 un résultat net bénéficiaire s'élevant à 3 020 783 TND.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée, tout pouvoir, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

RESOLUTIONS ADOPTEES - Suite -**II- LE BILAN APRES AFFECTATION COMPTABLE****Bilan au 31 Décembre 2009
(Exprimé en Dinars Tunisiens)**

<u>Actifs</u>	Notes	<u>déc-09</u>	<u>déc-08</u>
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
<i>Actifs Immobilisés</i>			
• Immobilisations incorporelles	IV.1	2 140 153	2 134 178
• Moins : amortissements	IV.1	-638 590	-531 722
• Immobilisations corporelles	IV.2	63 548 383	59 587 148
• Moins : amortissements	IV.2	-38 826 322	-36 175 041
• Immobilisations financières	IV.3	23 668 697	20 578 109
• Moins : provisions	IV.3	-	-
Total des actifs immobilisés		49 892 320	45 592 672
Autres actifs non courants	IV.4	135 020	80 618
<u>Total des actifs non courants</u>		<u>50 027 340</u>	<u>45 673 289</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
• Stocks	IV.5	17 521 125	18 255 675
• Moins : provisions		-1 025 220	-683 406
• Clients et comptes rattachés	IV.6	26 805 832	23 796 380
• Moins : provisions	IV.6	-7 996 687	-7 566 733
• Autres actifs courants	IV.7	4 936 589	4 893 458
• Moins : provisions	IV.7	-673 229	-396 558
• Autres actifs financiers	IV.8	450 000	450 000
• Liquidités et équivalents de liquidités	IV.9	135 920	385 769
<u>Total des actifs courants</u>		<u>40 154 331</u>	<u>39 134 584</u>
Total des actifs		<u>90 181 671</u>	<u>84 807 874</u>

RESOLUTIONS ADOPTEES - Suite -**Bilan au 31 Décembre 2009
(Exprimé en Dinars Tunisiens)**

<u>Capitaux Propres et Passifs</u>	<i>Notes</i>	<u>déc-09</u>	<u>déc-08</u>
Capitaux propres			
• Capital social		24 255 000	24 255 000
• Réserves		13 799 366	13 724 282
• Réserves spécial pour réinvestissement exonéré		1 400 000	
• Autres capitaux propres		182 269	450 089
• Résultats reportés		3 165 275	3 138 670
Total des capitaux propres avant résultat	IV.10	42 801 911	41 568 041
• Résultat de la période		0	0
Total des capitaux propres après affectation		42 801 911	41 568 041
Passifs			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
• Emprunts	IV.11	7 153 556	5 215 856
• Provisions pour risque	IV.12	17 826	32 598
Total des passifs non courants		7 171 383	5 248 454
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
• Fournisseurs et comptes rattachés	IV.13	19 843 772	17 782 521
• Autres passifs courants	IV.14	3 922 188	3 360 783
• Autres passifs financiers	IV.15	12 761 503	12 546 293
• Concours bancaires	IV.16	3 680 915	4 301 782
Total des passifs courants		40 208 378	37 991 379
Total des passifs		47 379 760	43 239 833
Total des capitaux propres et des passifs		90 181 671	84 807 874

III- ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES**Evolution des capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2009**

En

	Capital social	Réserves légales	Réserves statutaires	Primes liées au capital	Résultats reportés	Subventions d'investissements	Distribution de dividendes	Réserve spéciale	Résultats de l'exercice	
Solde au 31/12/2008	23 100 000	1 140 102	1 081 645	11 215 762	1 315 105	450 089	0		4 420 337	4
Affectation des bénéfices 2008		286 772			2 978 565		1 155 000		-4 420 337	
Distribution de dividendes							-1 155 000			-
Augmentation du capital du 20 juillet 2009 (AGE du 13 juin 2009)	1 155 000				-1 155 000					
Subvention d'investissement -amt subvention						-267 820				
Résultat de l'exercice 2009									1 501 690	
Solde au 31/12/2009	24 255 000	1 426 874	1 081 645	11 215 762	3 138 670	182 269	0		1 501 690	4
Affectation bénéfices 2009		75 084			26 605		0	1 400 000	-1 501 690	
Distribution de dividendes							0			
Résultat de l'exercice 2009										
Solde au 31/12/2009 après affectation du résultat	24 255 000	1 501 958	1 081 645	11 215 762	3 165 275	182 269	0	1 400 000	0	4

AVIS

COURBE DES TAUX DU 11 JUIN 2010

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (ped de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,421%		
TN0008002362	BTCT 52 SEMAINES 08/07/2010		4,422%	
TN0008002370	BTCT 52 SEMAINES 10/08/2010		4,425%	
TN0008002388	BTCT 52 SEMAINES 07/09/2010		4,427%	
TN0008002396	BTC 52 SEMAINES 12/10/2010		4,430%	
TN0008002404	BTC 52 SEMAINES 16/11/2010		4,432%	
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011		4,437%	
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011		4,440%	
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011		4,443%	
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011		4,445%	
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,452%	998,214
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,468%	1 024,894
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	4,495%		1 012,462
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,548%	1 046,608
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,594%	1 099,886
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,615%	1 132,052
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,669%	1 095,277
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	4,767%		1 023,337
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,873%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,008%	1 101,385
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,264%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,309%		1 012,578
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,881%	1 085,023

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

LIBELLE		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2009	VL antérieure		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	130,635	132,718		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,298	11,544		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,180	1,193		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	31,352	31,948		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	43,193	43,986		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne</i>							
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	142,554	159,137		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	618,245	681,186		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	119,657	134,493		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	114,675	124,893		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	107,668	113,479		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	103,884	111,492		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	99,737	105,059		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
13	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30-mars-07	1 159,446	1 214,956		
14	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	1 989,862	2 136,264		
15	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	112,477	117,283		
16	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	111,738	118,327		
17	FCP FINA 60	FINACORP	28-mars-08	1 108,194	1 103,273		
18	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	105,306	119,584		
19	FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	140,512	157,904		
20	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	12,597	14,088		
21	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 227,909	5 520,215		
22	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 168,392	6 409,541		
23	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,018	2,263		
24	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,668	1,807		
25	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,106	1,169		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	
			Date de détachement du coupon	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
26	SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,334	106,119
27	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	24/03/10	3,950	104,705	102,407
28	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	05/03/10	3,991	105,146	102,898
29	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01-nov-00	12/05/10	4,453	103,561	100,901
30	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07-mai-07	19/04/10	3,425	103,057	101,490
31	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/10	3,976	107,137	104,757
32	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	10/05/10	4,289	104,221	101,715
33	SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	13/04/10	4,337	104,369	101,786
34	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	27/05/09		106,171	107,794
35	GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	13/05/10	4,100	103,266	100,829
36	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	19/04/10	4,111	104,345	102,087
37	FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-08	17/05/10	4,108	104,623	102,091
38	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSETS MANAGEMENT	16-avr-07	13/04/10	3,843	104,184	101,997
39	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	08/04/10	3,770	106,288	104,088
40	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	07/04/10	3,920	106,291	104,039
41	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	-		100,000	101,077
42	SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	31/03/10	3,580	103,071	101,008
43	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	27/05/10	4,090	104,494	102,210
44	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	10/05/10	4,088	102,662	100,311
45	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09	-		102,837	104,300
46	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	25/06/09		104,138	105,706
47	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	10/05/10	4,162	103,032	100,599
48	AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	05/05/10	3,731	104,557	102,474
49	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	28/05/10	3,629	104,638	102,678
50	ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	18/05/10	3,613	102,042	100,227

TITRES OPCVM**TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM**

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
51	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,390	10,493	10,350	10,351
52	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08	24/05/10	4,952	104,934	101,850	101,861
53	FCP SECURAS	STB Manager	08-sept-08	05/04/10	3,441	102,193	100,248	100,258
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
54	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	4,325	102,252	104,214	99,949
SICAV MIXTES								
55	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	22/04/10	0,770	70,388	76,236	76,194
56	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	1,685	136,395	154,739	154,847
57	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	19,014	1 355,316	1 519,903	1 520,581
58	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	13/04/10	3,385	105,405	108,890	108,969
59	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	13/04/10	2,853	113,757	118,945	119,043
60	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08-déc-93	10/05/10	0,577	91,143	102,927	102,788
61	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	19/04/10	0,369	15,562	15,811	15,812
62	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	31/03/10	4,222	254,450	277,857	278,391
63	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	03/05/10	2,116	49,465	52,911	52,931
64	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	28/05/10	0,184	1 890,601	2 210,196	2 211,477
65	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	27/04/10	1,977	74,615	78,213	78,234
66	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	29/04/10	1,418	57,159	57,981	57,969
67	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	18/05/10	1,690	101,028	102,416	102,344
68	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	18/05/10	1,801	106,984	111,218	111,195
69	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	18/05/10	0,034	99,691	109,252	109,189
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
70	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,280	11,531	11,886	11,885
71	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,230	12,327	12,971	12,970
72	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,135	15,797	17,048	17,031
73	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,250	15,561	17,702	17,680
74	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	-	-	10,846	11,803	11,793
75	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	06/04/10	1,193	120,055	128,164	128,030
76	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	28/05/10	0,351	17,671	19,875	19,844
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
77	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	101,914	101,814
78	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	105,260	105,391
79	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	13/04/10	2,864	127,788	141,028	140,976
80	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	119,707	130,509	130,720
81	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	116,320	124,319	124,617
82	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	07/06/10	0,117	10,385	10,851	10,717
83	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	1,935	115,099	125,116	123,350
84	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	3,230	113,355	119,220	115,947
85	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	2,065	159,087	167,242	167,612
86	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	1,967	143,828	149,215	149,428
87	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	3,786	129,895	131,341	131,515
88	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	17/05/10	236,843	9 142,327	9 540,363	9 564,906
89	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-	-	134,168	161,930	162,298
90	FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01-sept-09	-	-	1 166,664	1 405,674	1 408,543
91	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-	-	100,000	103,467	104,805
92	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-	-	100,000	104,297	104,045
93	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	-	-	9 989,736	10 054,686	10 839,374

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE TUNISENNE D'EQUIPEMENT « S.T.E.Q. »
Siège social : 5, Rue 8063 – Zone industrielle Charguia I

La Société Tunisienne d'équipement - STEQ- publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 24 juin 2010. Ces états sont accompagnés du rapport général du commissaire aux comptes, Mr. Fethi NEJI.

Bilan Consolidé Arrêté au 31-12-2009
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2009	31/12/2008
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	1	454 689	401 729
moins : amortissements		-43 006	-25 194
		411 683	376 535
Ecart d'acquisition	2	2 008 268	1 708 322
moins: amortissements		-513 526	-421 122
		1 494 742	1 287 200
Immobilisations corporelles	3	17 516 599	12 636 737
moins : amortissements/prov		-4 135 345	-3 339 583
		13 381 254	9 297 155
Titres mises en équivalences		0	5 859 347
Immobilisations financières	4	3 349 917	1 487 817
moins : provisions		-700 623	-360 839
		2 649 294	6 986 325
Total des actifs immobilisés		17 936 974	17 947 214
Autres actifs non courants	5	232 802	178 892
Total des actifs non courants		18 169 776	18 126 106
ACTIFS COURANTS			
Stocks	6	18 090 247	17 263 135
moins: provisions sur stocks		-1 757 751	-1 614 949
		16 332 496	15 648 186
Clients et comptes rattachés	7	17 953 419	16 222 118
moins: provisions		-2 721 832	-2 043 697
		15 231 587	14 178 421
Autres actifs courants	8	4 538 392	3 021 696
Provision sur AAC		-233 938	-188 663
		4 304 454	2 833 033
Placements et autres actifs financiers	9	8 312 543	4 200 212
Provision		-1 282 767	-1 282 767
		7 029 776	2 917 444
Liquidités et équivalent de liquidités	10	947 280	3 838 697
Total des actifs courants		43 845 592	39 415 782
TOTAL DES ACTIFS		62 015 368	57 541 888

Bilan Consolidé
Arrêté au 31-12-2009
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2009	31/12/2008
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		7 000 000	7 000 000
Réserves consolidées		8 387 950	5 431 582
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		15 387 950	12 431 582
Résultat consolidés		2 939 390	4 255 366
Total des capitaux propres du groupe avant affectation	11	18 327 339	16 686 948
Intérêt des minoritaires	12	2 770 985	3 550 593
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts	13	10 746 060	12 163 220
Autres passifs non courants	14	3 476	696 387
Provisions	15	273 265	192 903
Total des passifs non courants		11 022 801	13 052 510
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	16	11 816 872	11 330 225
Autres passifs courants	17	4 147 226	4 392 767
Concours bancaires et autres passifs financiers	18	13 930 145	8 528 846
Total des passifs courants		29 894 243	24 251 837
Total des passifs		40 917 044	37 304 347
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		62 015 368	57 541 888

Etat de résultat consolidé
Arrêté au 31-12-2009
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Revenus	19	78 374 978	64 855 888
Coût des ventes	20	61 496 763	51 102 407
Marge brute		16 878 215	13 753 482
Autres produits d'exploitation	21	8 699	26 570
Frais de distribution	20	3 362 109	2 376 724
Frais d'administration	20	6 095 402	4 221 825
Autres charges d'exploitation	20	2 149 471	1 512 142
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 279 932	5 669 361
Charges/ Produits financières nettes	22	-3 128 324	-1 891 399
Produits des placements	23	228 669	883 685
Autres gains ordinaires	24	1 360 142	962 632
Autres pertes ordinaires	25	-11 750	-17 642
Part du groupe dans les titres mise en équivalence		0	221 366
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		3 248 668	5 828 003
Impôts sur les bénéfices calculés sur le résultat des activités ordinaires		479 923	957 920
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPÔT		3 248 744	4 870 083
Éléments extraordinaires (Gains/Pertes)			
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		3 248 744	4 870 083
Effets des modifications comptables (net d'impôts)		0	0
RESULTAT APRES MODIFICATION COMPTABLE		3 248 744	4 870 083
Résultat du Groupe		2 939 390	4 255 325
Résultat Hors Groupe		309 354	614 758

Etat de flux de trésorerie consolidé
Arrêté au 31-12-2009
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Opérations entraînant un flux d'exploitation			
Encaissements reçus des clients		89 531 449	70 939 750
Sommes versées aux fournisseurs		65 105 936	56 422 617
Sommes versées au personnel		4 175 384	3 013 705
Commission & Intérêts payés		2 509 671	9 693 199
Paieement à l'Etat		14 791 103	6 114 350
Impôts payés		14 848	69 574
Autres Encaissements		171 846	649 598
Autres Décaissements		1 777 471	564 326
Total flux liés à l'exploitation	26-1	1 328 881	-4 288 423
Opérations entraînant un flux d'investissement			
Décaissements pour acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		5 947 308	2 977 299
Décaissements pour acquisitions d'immobilisations financières		11 626 918	3 669 402
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		762 134	3 593 352
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		9 626 424	1 966 068
Dividendes encaissés		124 214	692 486
Total flux liés à l'investissement	26-2	-7 061 454	-394 794
Opérations entraînant un flux de financement			
Dividendes et autres distributions		1 000 976	802 060
Encaissements provenant d'emprunts		24 808 676	21 728 516
Remboursement d'emprunts		21 562 704	15 095 673
Dividendes encaissés		0	0
Encaissements suite à l'émission d'actions		770 000	0
Autres encaissements		5 698	757 200
Autres décaissements		96 380	0
Total flux liés au financement	26-3	2 924 314	6 587 983
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalent de liquidités		0	0
Variation de trésorerie		-2 808 259	1 904 766
Variation de trésorerie due au changement du périmètre de consolidation			-154 333
Trésorerie au début de l'exercice		1 837 789	87 355
Trésorerie à la fin de l'exercice		-970 471	1 837 789

Notes aux états financiers consolidés

I. GENERALITES ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1. Définition du Pôle STEQ :

Le pôle STEQ se compose des filiales suivantes :

Sociétés	Siège social	Régime juridique	Activité principale
STEQ	5, Rue 8603, zone industrielle Charguia I-Tunis	SA	Commerce en gros des pièces détachées
PIMA	34, Rue Ali darghouth 1001-Tunis	SA	Commerce en détail des engins pour travaux et des Pièces de moteurs Industriels et Agricoles
EXPRESS ASCENSEUR	99, Rue Housine Bouzaienne 1001-Tunis	SARL	Vente et installation des ascenseurs
SHAMSY	Zone Industrielle 8030 Grombalia - Tunisie	SARL	Recherche, conception, fabrication, assemblage, commercialisation, installation et service après vente de produits d'économie et de maîtrise de l'énergie
TUBTEC	Zone Industrielle Bir M'Chargua Gare - Zaghouan	SARL	Fabrication de tout type de tuyaux, tubes, ouvrages et accessoires de montage en matière plastique, métallique ou composite ainsi que leur commercialisation
BATIMA	Zone Industrielle Bir El Kasaa 03 Ben Arous	SARL	Commerce, Achat, Vente, Importation et Exportation des pièces, Equipements et matériels industriels, agricoles et de bâtiment ainsi que la réparation d'engins et autres
BAGNOLE	34, Rue Ali darghouth 1001-Tunis	SARL	Commerce en détail des pièces détachées et entretien mécanique, électrique et réparation de tout type d'automobile
KOKET	34, Rue Ali darghouth 1001-Tunis	SARL	Promotion Immobilière
MAISON TEMMIMI	8, Rue 8601 Z.I La Charguia 2035 Tunis Carthage	SARL	Etudes et travaux de menuiserie, ébénisterie, équipements hôteliers et administratifs, agencement de toutes nature et en général tous travaux de bois
WIFEK AFRIQUE DES TRAVAUX	Ville de Tripolie Libye		Etude et entreprise de tous travaux publics et vente et installation des ascenseurs

2. Référentiel comptable :

Les états financiers consolidés du groupe STEQ sont établis conformément aux *principes comptables généralement admis en Tunisie*. Il s'agit notamment de la norme comptable n°35 relative aux états financiers consolidés, la norme comptable n°38 relative aux regroupements d'entreprises et la norme comptable n° 36 relative aux participations dans des entreprises associées.

3. Périmètre de consolidation :

Outre les comptes de la STEQ, société mère du groupe, les états financiers consolidés comprennent les comptes de ses filiales **SHAMSY**, **KOKET**, **BAGNOLE**, **MAISON TEMMIMI** et **PIMA** ainsi que de ceux des filiales de ces dernières, en l'occurrence **EXPRESS-ASCENSEUR**, **TUBTEC**, **BATIMA** et **WIFEK AFRIQUE TRAVAUX** (établie en Libye).

Les pourcentages de contrôle et d'intérêt dans les sociétés incluses dans le périmètre sont déterminés comme suit :

Sociétés	% de Contrôle		Type de Contrôle		% d'intérêt		Méthode de consolidation	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
STEQ	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Contrôle exclusif	98,20%	99,37%	IG	IG
SHAMSY	99,98%	N/A	Contrôle exclusif	Hors périmètre	98,18%	N/A	IG	N/A
EXPRESS ASCENSEUR	99,28%	99,28%	Contrôle exclusif	Contrôle exclusif	82,20%	78,69%	IG	IG
KOKET	77,12%	65,00%	Contrôle exclusif	Contrôle exclusif	73,64%	65,38%	IG	IG
BAGNOLE	80,00%	80,00%	Contrôle exclusif	Contrôle exclusif	72,28%	71,34%	IG	IG
PIMA	84,31%	79,76%	Contrôle exclusif	Contrôle exclusif	82,80%	79,26%	IG	IG
TUBTEC	82,46%	N/A	Contrôle exclusif	Hors périmètre	67,99%	N/A	IG	N/A
BATIMA	100,00%	N/A	Contrôle exclusif	Hors périmètre	82,50%	N/A	IG	N/A
MAISON TEMMIMI	81,74%	66,67%	Contrôle exclusif	Contrôle exclusif	80,27%	59,45%	IG	IG
WIFEK AFRIQUE DES TRAVAUX	60,00%	60,00%	Contrôle exclusif	Contrôle exclusif	49,32%	47,22%	IG	IG
SIAME	N/A	29,99%	Sortie du périmètre	Influence notable	N/A	29,13%	ME	ME

4. Exclusion du périmètre de consolidation :

En application du paragraphe 11 de la norme comptable N° 35 relative aux états financiers consolidés, certaines sociétés- dont la STEQ détient la majorité du capital- sont exclues du périmètre de la consolidation à savoir COPMER.

Sociétés	% de Contrôle	Motif
COPMER	60,00%	(1)

(1) Société en liquidation.

5. Méthodes de consolidation :

Pour les sociétés pour lesquelles le groupe exerce un **contrôle exclusif**, c'est la méthode de **l'intégration globale** qui a été suivie.

La méthode de l'intégration globale consiste à :

- Combiner ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Eliminer la valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale ;
- Identifier les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice et les soustraire du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Identifier les intérêts minoritaires dans les capitaux propres des filiales consolidées et les présenter dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère ;
- Eliminer les transactions intra-groupes et les profits latents en résultant. Les pertes latentes résultant de transactions intra-groupe sont à éliminer à moins que le coût ne puisse être recouvré.

6. Présentation des comptes :

Les états financiers sont présentés en Dinar Tunisien. Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels au 31 décembre 2009 des sociétés du Groupe.

7. Entrées dans le périmètre :

Lors de la prise de contrôle d'une nouvelle filiale, il est procédé à la réestimation des actifs, passifs et éléments de hors-bilan identifiables de l'entité, conformément aux méthodes retenues par la norme comptable n°38 relative au regroupement d'entreprises. La différence entre le coût d'acquisition des titres et le montant global de cette réestimation constitue l'écart résiduel d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs et négatifs sont amortis linéairement sur une période fixée en fonction des objectifs et des caractéristiques de l'acquisition et n'excédant pas 20 ans. En cas de cession partielle des titres, l'écart d'acquisition restant à amortir, qu'il soit positif ou négatif, est repris au prorata des titres cédés.

8. Opérations de crédit-bail preneur :

Les immobilisations d'exploitation financées au moyen de contrats de crédit-bail établis avant le 1^{er} janvier 2008 (crédit-bail preneur) sont retraitées en consolidation à l'actif du bilan consolidé conformément à la norme comptable internationale IAS 17 et NCT 41. Elles sont présentées au niveau de la rubrique « immobilisations corporelles ».

Les immobilisations exploitées dans le cadre de contrats de leasing, contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008, sont enregistrées dans les comptes individuels parmi les immobilisations corporelles de la société à leurs prix d'acquisition par les établissements de leasing en hors TVA déductible.

Ces immobilisations font l'objet d'un plan d'amortissement dont les dotations sont calculées en fonction de la durée du contrat de leasing.

9. Opérations réciproques :

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques d'importance significative sont éliminés dans leur totalité pour les entreprises intégrées de manière globale. Les dividendes intra-groupes, les provisions sur titres consolidés et les plus-values d'opérations de cession interne sont neutralisés en totalité.

10. Impôt sur les sociétés :

La charge consolidée d'impôt comprend :

- l'impôt exigible des différentes filiales calculé conformément à la législation fiscale en vigueur au 31-12-2009.
- les impôts différés provenant des décalages temporels provenant des écarts entre les valeurs comptables et fiscales d'éléments du bilan consolidé.

La compensation se fait pour les impôts différés actifs et passifs au sein d'une même entité fiscale. L'entité fiscale correspond soit à l'entité elle-même en l'absence d'intégration fiscale, soit au groupe fiscalement intégré s'il existe. La règle de prudence consiste à ne pas constater d'impôts différés actifs nets qui ne pourraient être effectivement utilisés dans l'avenir en réduction de la charge d'impôt globale. Il en résulte que le Groupe constate un impôt différé actif net par entité fiscale dès lors que ce net d'impôt différé ne résulte pas de déficits fiscaux ou dès lors que l'entité fiscale concernée n'a pas réalisé de pertes fiscales au cours des deux derniers exercices.

Le Groupe a appliqué la méthode du report variable pour déterminer le montant des impôts différés. Tous les décalages ont été retenus, sans actualisation, quelle que soit la date de récupération ou d'exigibilité.

II. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

1. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés du Groupe sont élaborés à partir des comptes individuels des sociétés incluses dans le périmètre. Ceux-ci sont arrêtés selon les normes comptables définies par le système comptable des entreprises approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 31 décembre 1996 et en conformité avec la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 et le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

2. Méthode d'évaluation

▪ Les immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées dans le patrimoine des sociétés du groupe à la date de leur acquisition et figurent pour leur coût historique hors taxes récupérables.

Les logiciels ont été amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur 3 ans.

▪ Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition est l'écart de valeur constaté entre le coût d'acquisition des titres d'une société consolidée et la valeur d'actif net de celle-ci après affectation des plus-values latentes, à la date d'entrée en consolidation. Il est amorti sur une période de 20 ans.

▪ Les immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont enregistrées dans le patrimoine des sociétés du groupe à la date de leur acquisition et figurent pour leur coût historique hors taxes récupérables.

Toutes les immobilisations corporelles ont été amorties selon la méthode linéaire: les constructions sur 20 ans, le matériel de transport sur 5 ans, les installations matérielles et aménagements sur 10 ans et le matériel informatique sur 3 ans.

Les biens acquis en leasing avant le 1^{er} janvier 2008 ont été comptabilisés au niveau des comptes individuels des sociétés du groupe conformément aux dispositions des articles 1 à 15 de la loi 94-89 du 26/07/1994 relative au leasing, consacrant une approche patrimoniale et juridique pour la présentation et la prise en compte de ces biens.

Pour le besoin de l'établissement des états financiers consolidés, ces biens (acquis en leasing avant le 1^{er} janvier 2008) ont été retraités en adoptant l'approche économique de capitalisation et ce conformément à la convention comptable de la prééminence du fond sur la forme, prévue par le décret n° 96-2459 relatif au Cadre Conceptuel de la Comptabilité et à la Norme Comptable Internationale IAS 17 révisée, relative à la comptabilisation des contrats de leasing.

Ces biens ont été amortis selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de leasing.

Toutefois, dans le cadre d'homogénéisation du système comptable et fiscal, la loi de finances pour la gestion 2007 a abandonné l'ancien régime fiscal relative aux opérations de leasing prévu par l'article 15 de la loi 94-89; et elle a instauré un nouveau régime applicable à partir du 1er janvier 2008 afin de se conformer au principe de prééminence du fond sur la forme prévu par le cadre conceptuel du système comptable des entreprises tunisiennes et en attendant la naissance de la norme comptable relative aux opérations de location financement qui a vue le jour en 2008 par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008 portant approbation du norme comptable n° 41 (NCT 41) relative aux contrats de location.

Le nouveau régime ainsi introduit ne s'applique, pour les comptes individuels, qu'au titre des nouveaux contrats de leasing conclus à partir du premier janvier 2008.

▪ Le portefeuille titre

Les titres composant le portefeuille du groupe sont enregistrés à leur coût historique. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur historique. La valeur d'inventaire est en principe calculée par référence :

- ✓ A la quote-part des capitaux propres, modifiée pour tenir compte des éléments de valeur économique non-inscrits en comptabilité de la société représentée par le titre pour les titres non cotés à la BVMT.
- ✓ Au cours moyens boursiers du 31-12-2009 pour les titres cotés (Cours moyens publiés par la BVMT).

Les titres mise en équivalence sont comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence prévue par la norme comptable n° 36 selon laquelle la participation est initialement enregistrée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part du groupe dans les capitaux propres de l'entreprise détenue. L'état de résultat reflète la quote-part du groupe dans les résultats de l'entreprise détenue.

▪ Les stocks et encours :

Pour la valorisation de ses stocks de marchandises, le groupe utilise la méthode du coût moyen pondéré. La marge intra-groupe étant éliminée.

▪ Prise en compte des revenus

Les revenus quelle que soit l'activité qui les génère, sont pris en compte à la livraison. Le chiffre d'affaires consolidé est exprimé hors TVA après élimination des opérations intra-groupe.

▪ Conversion des dettes fournisseurs en devise

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en utilisant le taux de change en vigueur au 31-12-2009. La différence, par rapport au montant présenté dans les états financiers, est passée en résultat de change.

III. NOTES EXPLICATIVES DES RUBRIQUES DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Note 1: Immobilisations incorporelles

En DT

Désignation	Note	Valeur Brute 31/12/2009	Cumul Amort 31/12/2009	V.C.Nette 31/12/2009
Fonds Commerciaux	1-1	346 500	-10 000	336 500
Investissement de recherche et développement		21 248	-154	21 094
Logiciels		86 941	-32 852	54 089
Totaux		454 689	-43 006	411 683

Note 1-1 Fonds commerciaux :

En DT

Désignation	Valeur Brute
FC/ local Avenue de la République	264 000
FC/ local Sfax (Route de Gabès)	72 500
Autres FC	10 000
Total Fonds Commerciaux	346 500

Note 2: Écart d'acquisition

Désignation	Valeur Brute 31/12/2008	Sté entrée/sortie en/du périmètre 2009	Valeur Brute 31/12/2009	Taux d'amort	Cumul Amort 31/12/2008	Dotation/Reprise 2009	Cumul Amort 31/12/2009	V.C.Nettes 31/12/2009
PIMA	1 177 146	35 432	1 212 578	5%	288 328	60 629	348 957	863 621
EXPRESS-ASCENSEUR	531 176	0	531 176	5%	132 794	26 559	159 353	371 823
STEQ	0	312 855	312 855	5%	0	0	0	312 855
KOKET	0	104 328	104 328	5%	0	5 216	5 216	99 112
SHAMSY	0	-152 668	-152 668		0	0	0	-152 668
Total	1 708 322	299 946	2 008 268	5%	421 122	92 404	513 526	1 494 742

Note 3: Immobilisations corporelles

En DT

Désignation	Valeur Brute 31/12/2008	Acquisitions 2009	Cession 2009	Reclassement	Valeur Brute 31/12/2009	Cumul Amort 31/12/2008	Dotation 2009	Régularisation sur cessions	Cumul Amort 31/12/2009	V.C.Nettes 31/12/2009
Terrain	5 521 453	2 698 540	-706 766	-47 259	7 465 968	0	0	0	0	7 465 968
Constructions	1 549 046	0	0	222 281	1 771 327	667 815	87 114	-6 620	748 309	1 023 018
Mat de transport	877 176	313 640	-102 802	0	1 088 014	818 831	244 753	-101 072	962 512	125 502
MMB	243 929	40 297	0	0	284 226	180 115	20 721	0	200 836	83 390
Mat Informatique	346 234	30 476	0	0	376 709	257 166	50 422	0	307 588	69 122
Agencements & Aménagements	1 937 372	289 523	0	-763	2 226 132	1 217 006	123 093	0	1 340 099	886 032
Immobilisations prises en leasing	1 171 417	344 241	0	-142 959	1 372 699	198 649	306 174	71 178	576 000	796 699
Immobilisations encours	990 110	1 941 414	0	0	2 931 525	0	0	0	0	2 931 525
Total	12 636 737	5 658 130	-809 568	31 300	17 516 599	3 339 583	832 277	-36 514	4 135 345	13 381 254

Note 4: Immobilisations financières

Société émettrice	Situation 31/12/2008			Acquisition 2009		Cession 2009		Situation 31/12/2009		
	Actions	Valeur	Provision	Actions	Valeur	Actions	Valeur	Actions	Valeur	Provision
TANIT-ALGER	28	494	0	0	0	0	0	28	494	0
Avance/ Acquisition TANIT-ALGER	0	0	0	21 485	727 697	0	0	21 485	727 697	0
CASA-TANIT	40	493	493	0	0	0	0	40	493	493
SITEL	3 730	106 600	93 198	0	0	0	0	3 730	106 600	106 600
DAR EDDOHN	500	50 000	50 000	0	0	0	0	500	50 000	50 000
BTS	800	8 000	0	0	0	0	0	800	8 000	0

JNAYNET-HAMMAMET	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
JNAYNET MONFLEURY	25 000	343 750	173 142	0	0	0	0	25 000	343 750	183 875
TOUTALU	5 400	54 000	0	0	0	-5 397	-53 970	3	30	0
MERIDIANA	23 288	546 461	0	0	0	0	0	23 288	546 461	0
EGCF	4 000	40 000	0	0	0	-4 000	-40 000	0	0	0
WELCOME	7 300	56 000	33 000	4 000	23 000	0	0	11 300	79 000	33 000
JAEGER	0	0	0	28 000	280 000	0	0	28 000	280 000	31 949
JNAYNA	0	0	0	2 625	262 500	0	0	2 625	262 500	
PATRIMOINE	0	0	0	50	5 000	0	0	50	5 000	0
PALMA	0	94 452	3 711	56 098	641 892	0	0	56 098	736 344	286 061
ST1: Titres de Participation		1 300 250	353 545	112 258	1 940 089	-9 397	-93 970	172 947	3 146 369	691 979
Prêts aux personnels		105 327	4 193						99 424	5 544
Cautionnements		82 239	3 100						104 125	3 100
ST2: Autres Immobilisations financières		187 566	7 293						203 549	8 644
Total des Immobilisations financières		1 487 817	360 839						3 349 917	700 623

Note 5: Autres Actifs Non Courants :*En DT*

Désignations	Solde 31/12/2009	Solde 31/12/2008	Variation
Frais Préliminaires	44 511	32 010	12 501
Actif d'impôt différé	188 291	146 882	41 410
Total	232 802	178 892	53 910

Note 6: Stocks*En DT*

Désignations	Solde 31/12/2009	Solde 31/12/2008	Variation
Stocks Marchandises & Terrain	17 668 888	16 951 312	717 576
Provision sur stocks de Marchandises	-1 757 751	-1 614 949	-142 802
Stocks travaux encours	421 359	311 823	109 536
Provision sur stocks de travaux encours	0	0	0
Totaux	16 332 496	15 648 186	684 310

Note 7: Clients et comptes rattachés*En DT*

Désignations	Solde 31/12/2009	Solde 31/12/2008	Variation
Clients ordinaires	10 257 791	9 375 121	882 670
Clients effets à recevoir	1 763 477	1 952 499	-189 022
Clients Chèques à encaisser	4 496 329	3 836 922	659 407
Clients douteux	1 435 822	1 057 575	378 247
Provision pour dépréciation des comptes clients	-2 721 832	-2 043 697	-678 135
Totaux	15 231 587	14 178 421	1 053 166

Note 8: Autres actifs courants*En DT*

Désignations	Solde 31/12/2009	Solde 31/12/2008	Variation
Etat Impôts et Taxes	1 587 456	1 752 299	-164 843
Avances et Acomptes aux personnels	94 460	80 125	14 335
Débiteurs divers	102 224	47 464	54 760
Avances fournisseurs	1 889 812	445 088	1 444 724
Compte d'attente	104 481	110 396	-5 915
Charges constatées d'avance	344 678	166 641	178 037
Produits à recevoir	415 280	419 683	-4 403
<i>Provisions</i>	-233 938	-188 663	-45 275
Totaux	4 304 454	2 833 033	1 471 421

Note 9: Placements et autres actifs financiers*En DT*

Société émettrice	Situation au 31/12/2009		
	Valeur	Provisions	V. Nettes
Titres GRANADA	4 691 804	1 126 543	3 565 262
Titres COPMER	150 000	150 000	0
Titres SICAV	2 076 976	0	2 076 976
Titres Tunisie Placement	6 225	6 225	1
Titres Côtés	127 119	0	127 119
Placements Courants	40 833	0	40 833
Placements auprès des sociétés du groupe	1 219 586	0	1 219 586
Totaux	8 312 543	1 282 767	7 029 776

Note 10: Liquidités et équivalents de liquidités

En DT

Désignations	Solde 31/12/2009	Solde 31/12/2008	Variation
Effets remis à l'encaissement	51 810	204 415	-152 605
Effets remis à l'escompte	111 626	361 168	-249 542
Banques	769 775	3 269 079	-2 499 304
Caisses	14 068	4 035	10 033
Total	947 280	3 838 697	-2 891 417

Note 11: Capitaux propres

La situation nette du groupe est passée de 16 686 948 Dinars, au 31/12/2008 à 18 327 339 Dinars au 31/12/2009, soit une amélioration de 9,83%.

Le capital social est réparti, au 31-12-2009, comme suit :

En DT

Actionnaires	Nombre d'actions	Part en MDT	Part en %
Famille AREM	1 074 488	5 372 440	76,75%
Sociétés du Groupe AREM	259 737	1 298 685	18,55%
Divers	65 775	328 875	4,70%
Total	1 400 000	7 000 000	100%

Note 12: Intérêt des minoritaires

En DT

Sociétés	Part des minoritaires 2009		Part des minoritaires 2008	
	Réserves	Résultat	Réserves	Résultat
STEQ	-59 959	28 142	91 674	14 612
SHAMSY	908	3 680	0	0
PIMA	904 646	60 501	978 517	215 983
EXPRESS ASCENSEUR	677 622	217 333	704 809	110 131
KOKET	708 209	-20 742	1 030 262	53 739
BATIMA	0	-302	0	0
TUBTEC	100 000	-147	0	0
BAGNOLE	30 000	0	20 000	0
MAISON TEMIMI	-22 270	0	-37 300	-4
WIFEK TRAVAUX LIBYE	122 475	20 890	147 873	220 296
TOTAL	2 461 630	309 354	2 935 835	614 758
Part des minoritaires	2 770 985		3 550 593	

Note 13: Emprunts

En DT

Désignations	Solde 31/12/2009	Solde 31/12/2008	Variation
Emprunt BIAT	5 816 073	5 092 062	724 012
Emprunt BEI-SPPI	0	928 526	-928 526
Emprunt BH	744 535	348 750	395 786
Emprunt AMEN BANK	2 567 249	4 503 393	-1 936 144
Emprunt ATTIJARIBANK	700 000	800 000	-100 000
Emprunt TQB	534 000	0	534 000
Emprunt CNSS	3 000	15 000	-12 000
Dettes envers les sociétés de Leasing	381 203	475 490	-94 287
Total	10 746 060	12 163 220	-1 417 160

Note 14 : Passifs d'impôt différé

<i>En DT</i>			
Désignations	Solde 31/12/2009	Solde 31/12/2008	Variation
Passif d'impôt différé	3 476	696 387	-692 912
Total	3 476	696 387	-692 912

Note 15: Provisions

<i>En DT</i>			
Désignations	Solde 31/12/2009	Solde 31/12/2008	Variation
Provisions pour risques et charges	273 265	192 903	80 362
Total	273 265	192 903	80 362

Note 16:Fournisseurs et comptes rattachés

<i>En DT</i>			
Désignations	Solde 31/12/2009	Solde 31/12/2008	Variation
Fournisseurs d'exploitation	8 399 272	10 893 193	-2 493 921
Fournisseurs factures non parvenues	89 809	88 441	1 368
Fournisseurs d'exploitation EAP	2 971 730	296 640	2 675 090
Fournisseurs d'immobilisations	356 060	51 951	304 109
Total	11 816 872	11 330 225	486 647

Note 17: Autres passifs courants

<i>En DT</i>			
Désignations	Solde 31/12/2009	Solde 31/12/2008	Variation
Etat Impôts et taxes	221 378	916 049	-694 671
CNSS	120 161	239 856	-119 695
Créditeurs divers	1 014 505	749 477	265 028
Personnels et comptes rattachés	674 097	485 734	188 363
Produits constatés d'avance	0	10 104	-10 104
Clients: avances et acomptes/ Ristourne Clients	1 423 360	1 370 014	53 346
Associés, dividendes à payer	61 311	206 540	-145 229
Charges à payer	265 606	171 805	93 801
Provisions risques de change et risques fiscal	366 807	243 188	123 619
Total	4 147 226	4 392 767	-245 541

Note 18: Concours bancaires et autres passifs financiers

<i>En DT</i>			
Désignations	Solde 31/12/2009	Solde 31/12/2008	Variation
Emprunt à moins d'un an	8 900 796	3 884 079	5 016 717
Crédit financement droit de douane	2 400 515	2 498 938	-98 423
Crédit financement devises	576 696	0	576 696
Intérêts courus sur emprunts	133 805	144 919	-11 114
ST1: Autres passifs financiers	12 011 811	6 527 936	5 483 875
Banques	1 917 751	1 851 758	65 993
Effets escomptés non encore échus	584	149 151	-148 567
ST2: Concours bancaires	1 918 335	2 000 909	-82 574
Total	13 930 145	8 528 845	5 401 300

Note 19: Revenus

Le chiffre d'affaires du groupe est comptabilisé net des rabais, remises et ristournes accordés aux clients. Il se détaille, entre les différentes filiales du groupe, comme suit :

En TND

Désignations	Solde 31/12/2009		Solde 31/12/2008		Variation	
	En DT	En %	En DT	En %	En DT	En %
STEQ	38 692 720	49,36%	33 836 906	51,78%	4 855 814	37,25%
SHAMSY	2 246 053	2,87%	0	0,00%	2 246 053	17,23%
PIMA	21 709 975	27,70%	19 077 163	29,19%	2 632 812	20,19%
EXPRESS-ASCENSEUR	14 345 095	18,30%	11 609 273	17,77%	2 735 822	20,98%
WIFEK AFRIQUE TRAVAUX (LIBYE)	1 390 378	1,77%	823 512	1,26%	566 866	4,35%
MAISON TEMIMI	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
KOKET	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
TUBTEC	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
BATIMA	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
BAGNOLE	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
TOTAL	78 384 221	100%	65 346 854	100%	13 037 367	100,00%
Chiffre d'affaires intra-groupe	-9 243		-490 966			0,00%
Chiffre d'affaires consolidé	78 374 978	100%	64 855 888	100%	13 037 367	100%

Note 20: Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination*En DT*

Nature des charges	Montant	VENTILLATION			
		Coût des Ventes	Frais de distribution	Frais d'administration	Autres charges d'exploitation
Variations des stocks	-332 229	-332 229	0	0	0
Achats stockés	61 828 992	61 828 992	0	0	0
Achats non stockés	744 677	0	223 403	521 274	0
Services extérieurs	539 043	0	269 522	269 522	0
Autres services extérieurs	2 496 920	0	998 768	1 498 152	0
Charges de personnel	4 840 097	0	1 452 029	3 388 068	0
Impôts, taxes et versement assimilés	247 681	0	0	0	247 681
Dotation aux amortissements et aux résorptions	936 177	0	418 387	418 387	99 404
Dotation aux provisions pour risques et charges	122 004	0	0	0	122 004
Dotation aux provisions pour dépréciation des comptes clients	293 876	0	0	0	293 876
Dotation aux provisions pour dépréciation du comptes stocks	1 386 506	0	0	0	1 386 506
TOTAL	73 103 745	61 496 763	3 362 109	6 095 402	2 149 471

Note 21: Autres produits d'exploitation

Sont présentés au niveau de cette rubrique, principalement les loyers des immeubles à la propriété des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation.

Note 22: Charges financières nettes

Sont présentés au niveau de cette rubrique, les intérêts relatifs aux emprunts contractés, les provisions sur les immobilisations financières et les moins values sur cession des immobilisations financières.

Note 23: Produits des placements

Sont présentés au niveau de cette rubrique les produits provenant des participations du groupe STEQ.

Note 24: Autres gains ordinaires

Sont présentées au niveau de cette rubrique, principalement les reprises sur provisions enregistrées par les sociétés faisant partie du périmètre de consolidation.

Note 25: Autres pertes ordinaires

Sont présentées au niveau de cette rubrique, entre autres les créances jugées irrécouvrables.

Note 26 : Flux de trésorerie

La trésorerie du groupe « STEQ » présente un solde, au 31 décembre 2009, de -970 471 DT contre 1 837 789 DT DT au 31 décembre 2008 ; soit une variation négative de 2 808 259 DT, se ventilant ainsi :

	<i>EN DT</i>	
Désignation	NOTE	31/12/2009
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	26.1	1 328 881
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	26.2	-7 061 454
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	26.3	2 924 314
TOTAL		-2 808 259

26-1 Flux de trésorerie liés à l'exploitation :

Les flux provenant des activités d'exploitation, en tenant compte des ajustements relatifs aux opérations inter-groupe, sont répartis entre les sociétés du groupe comme suit :

EN DT

Désignation	STEQ	PIMA	EXPRESS ASC	BAGNOLE	KOKET	TUBTEC	BATIMA	SHAMSY	MAISON TEMIMI	WIFEK AFRIQUE TRAVAUX	GROUPE
Encaissements reçus des clients	45 810 154	25 756 348	15 727 372	0	0	0	0	812 817	0	1 424 757	89 531 449
Sommes versées aux fournisseurs	-30 154 663	-20 196 629	-10 931 174	-1 840	-1 471 619	-172 591	0	-965 200	0	-1 212 220	-65 105 936
Sommes versées aux personnels et organismes sociaux	-1 624 828	-1 192 521	-1 241 100	0	0	0	0	-33 512	0	-83 424	-4 175 384
Commissions & Intérêts payés	-1 499 072	-713 926	-246 311	-71	-31 276	-73	0	-14 501	0	-4 442	-2 509 671
Paiement à l'État	-9 595 897	-3 115 662	-1 999 650	-486	-49 726	-17 661	0	-12 021	0	0	-14 791 103
Impôts payés	0	-14 848	0	0	0	0	0	0	0	0	-14 848
Autres Encaissements	119 578	0	0	3 260	0	0	0	49 008	0	0	171 846
Autres Décaissements	-55 191	-1 371 893	-13 371	0	-135 296	0	-1 565		0	-200 154	-1 777 471
TOTAL	3 000 082	-849 132	1 295 765	863	-1 687 917	-190 325	-1 565	-163 408	0	-75 483	1 328 881

26-2 Flux de trésorerie liés à l'investissement :

Les flux provenant des activités d'investissement, en tenant compte des ajustements relatifs aux opérations inter-groupe, sont répartis entre les sociétés du groupe comme suit :

EN DT

Désignation	STEQ	PIMA	EXPRESS ASC	BAGNOLE	KOKET	TUBTEC	BATIMA	SHAMSY	MAISON TEMIMI	WIFEK AFRIQUE TRAVAUX	GRUPE
Décassements pour acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-4 208 994	-734 509	-419 655	0	0	-208 312	0	-345 385	0	-30 454	-5 947 308
Décassements pour acquisition d'immobilisations financières	-6 809 358	-2 535 191	-1 896 005	-103 846	-255 017	0	0	-27 500	0	0	-11 626 918
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	51 000	408 833	15 500	0	286 801	0	0	0	0	0	762 134
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	8 006 160	1 612 990	0	0	7 275	0	0	0	0	0	9 626 424
Dividendes encaissés	47 220	50 077	26 916	0	0	0	0	0	0	0	124 214
TOTAL	-2 913 972	-1 197 801	-2 273 243	-103 846	39 059	-208 312	0	-372 885	0	-30 454	-7 061 454

26-3 Flux de trésorerie liés au financement :

Les flux provenant des activités de financement, en tenant compte des ajustements relatifs aux opérations inter-groupe, sont répartis entre les sociétés du groupe comme suit :

EN DT

Désignation	STEQ	PIMA	EXPRESS ASC	BAGNOLE	KOKET	TUBTEC	BATIMA	SHAMSY	MAISON TEMIMI	WIFEK AFRIQUE TRAVAUX	GRUPE
Encaissements suite à l'émission d'actions	0	0	0	50 000	0	570 000	100 000	50 000	0	0	770 000
Dividendes et autres distributions	-849 944	-151 032	0	0	0	0	0	0	0	0	-1 000 976
Encaissements provenant d'emprunts	20 461 464	2 367 230	1 033 240	0	0	0	0	946 741	0	0	24 808 676
Remboursement d'emprunts	-20 370 398	-498 675	-207 847	0	-485 784	0	0	0	0	0	-21 562 704
Autres Encaissements	5 698	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 698
Autres Décassements	0	-96 380	0	0	0	0	0	0	0	0	-96 380
TOTAL	-753 179	1 621 143	825 393	50 000	-485 784	570 000	100 000	996 741	0	0	2 924 314

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

MESDAMES, MESSIEURS LES ACTIONNAIRES,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de la Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ" arrêtés au 31 décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Nous avons audité les états financiers consolidés de la Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ" tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total de capitaux propres consolidés de 18 327 340 DT y compris un bénéfice consolidé de 2 939 390 DT au 31 décembre 2009. Ces états financiers consolidés ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit effectué selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés de la Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ", arrêtés au 31 décembre 2009, ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous prenons en compte le contrôle interne en vigueur relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par les organes de direction et d'administration de la société, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les travaux accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour fonder notre opinion, à l'exception du point suivant :

- 01- La consolidation des sociétés appartenant au périmètre de consolidation de la STEQ : PIMA, KOKET, MAISON TEMMIMI, ELWIFEK AFRIQUE TRAVAUX, a été faite sur la base des états financiers provisoires pour l'exercice clos le 31 décembre 2009. Par conséquent, nous n'avons pas pu effectuer les diligences édictées par les normes relatives à la consolidation et par l'article 471 du code des sociétés commerciales. La prise en compte ultérieurement des états financiers définitifs pourrait donner lieu à des valeurs différentes.

A notre avis, sous réserve de l'effet des résultats des sociétés sus-précisées, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble des sociétés appartenant au périmètre de consolidation de la Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ", ainsi que du résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II- VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, à l'exception de l'incidence de la réserve ci-dessus citée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2009.

Tunis, le 9 Juin 2010

Le commissaire aux comptes
Fethi NEJ

2010 AS 674

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**Société de Développement Economique de Kasserine
-SODEK SICAR-**

Siège social : Avenue Sufetula -1279 Kasserine-

La Société de Développement Economique de Kasserine -SODEK SICAR-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 18 juin 2010. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mr. Karim SETHOM.

Bilan arrêté au 31/12/2009
(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIFS	Notes	2009	2008
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
<u>Actifs immobilisés</u>			
. Immobilisations incorporelles	1	1 568,300	1 568,300
Moins : Amortissements		-645,874	-123,160
		922,426	1 445,140
. Immobilisations corporelles	2	35 815,249	3 5815,249
Moins : Amortissements		-15 770,211	-9 049,844
		20 045,038	26 765,405
. Immobilisations financières	3	884 150,000	866 000,000
versement restant à effectuer		-47 500,000	-99 500,000
Moins : Provisions		-162 868,433	-150 294,000
		673 781,567	616 206,000
Total des actifs immobilisés		694 749,031	644 416,545
Total des Actifs non courants		694 749,031	644 416,545
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
. Clients et comptes rattachés		0,000	0,000
Moins : provisions			0,000
		0,000	0,000
. Autres actifs courants	4	174 536,261	168 656,616
. Placements et autres actifs financiers	5	394 444,866	405 080,250
Moins : Provisions		-17 352,860	
		377 092,006	
. Liquidités et équivalents de liquidités	6	4 124,348	2 648,056
Total des Actifs courants		555 752,615	576 384,922
TOTAL DES ACTIFS		1 250 501,646	1 220 801,467

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	2009	2008
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
. Capital Social		1 000 000,000	1 000 000,000
. Réserves	7	75 829,666	75 829,666
. Résultats reportés	8	-200 896,822	-175 427,196
. Modifications comptables		0,000	525,000
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		874 932,844	900 927,470
Résultat de l'exercice		-72 995,065	-25 994,626
Total des capitaux propres avant affectation		801 937,779	874 932,844
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
. Concours sur les ressources FOPRODI		251 000,000	221 500,000
Total des passifs non courants		251 000,000	221 500,000
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
. Fournisseur d'exploitation	9	73,100	
. Autres passifs courants	10	26 562,767	9 962,875
. Avances sur cessions de participations	11	170 928,000	114 405,748
Total des passifs courants		197 563,867	124 368,623
Total des passifs		448 563,867	345 868,623
Total des capitaux propres et passifs		1 250 501,646	1 220 801,467

Etat de résultat arrêté au 31/12/2009
(Exprimé en Dinar Tunisien)

DESIGNATION	notes	2009	2008
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
. Revenus des Titres de Placements	12	15 863,685	24 726,913
. Etudes, Commissions et Prestations de Services		0,000	500,000

TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		15 863,685	25 226,913
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
. Charges de personnel	13	29 207,494	25 192,107
. Dotations aux amortissements et aux provisions	14	42 267,074	4 867,719
. Autres charges d'exploitation	15	22 786,482	20 912,103
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)		94 261,050	50 971,929
RESULTAT D'EXPLOITATION		-78 397,365	-25 745,016
. Autres gains ordinaires	16	5 652,300	0,390
. Autres pertes ordinaires			
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		-72 745,065	-25 744,626
. Impôt sur les bénéfices		250,000	250,000
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		-72 995,065	-25 994,626
Effets des modifications comptables			525,000
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		-72 995,065	-25 469,626

Etat de flux de trésorerie au 31/12/2009
(Exprimé en Dinar Tunisien)

RUBRIQUES	notes	2009	2008
<i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>			
.Encaissements reçus des SICAV	17	3 464,064	9 311,478
.Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	18	-60 842,340	-58 619,522
. Intérêts payés	19	-146,184	-96,055
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>		-57 524,460	-47 337,611
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
. Décaissements provenant à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		0,000	-27 885,849
. Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles			
. Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	20	-72 500,000	-50 000,000

. Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières			
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissements		-72 500,000	-77 885,849
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
. Encaissements provenant des participations	21	68 501,500	19 844,748
. Encaissements provenant des dépôts à terme	22	16 811,008	14 400,000
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		85 312,508	34 244,748
Variation de trésorerie	23	-44 711,952	-90 978,712
. Trésorerie au début de l'exercice		407 728,306	498 707,018
. Trésorerie à la clôture de l'exercice		363 016,354	407 728,306

Notes relatives à l'actif du Bilan

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

LIBELLE	MONTANTS (DT)	
	2009	2008
-Logiciel informatique	1 568,300	1 568,300
-Amortissement logiciel informatique	645,874	123,160
TOTAL NET	922,426	1445,140

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

LIBELLE	MONTANTS (DT)	
	2009	2008
-Matériel de bureau	3 229,200	3 229,200
-Mobilier de bureau	1 960,000	1 960,000
-Matériel informatique	4 425,749	4 425,749
-Matériel de transport	26 200,300	26 200,300
S/TOTAL	3 5815,249	35815,249
-Amortissement matériel de bureau	2 412,534	1 838,786
-Amortissement mobilier de bureau	1 960,000	1 507,858
-Amortissement matériel informatique	4 004,170	3 549,753
-Amortissement matériel de transport	7 393,507	2 153,447
S/TOTAL	15 770,211	9 049,844
TOTAL NET	20 045,038	26 765,405

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERS

LIBELLE	MONTANTS (DT)	
	2009	2008
-Titres de participation libérés SODEK	567 500,000	545 000,000
-Titres de participation libérés FOPRODI	251 000,000	221 500,000
-Titres de participation non libérés SODEK	17 500,000	40 000,000
-Titres de participation non libérés FOPRODI	30 000,000	59 500,000
-Versements restant à effectuer	-47 500,000	-99 500,000
-Provisions sur titres de participation	-162 868,433	-150 294,000
-Autres formes de participations à plus d'un an	18 150,000	0,000
TOTAL	673 781,567	616 206,000

NOTE 4 : AUTRES ACTIFS COURANTS

LIBELLE	MONTANTS (DT)	
	2009	2008
-Etat, impôt sur les bénéfiques	45 785,959	43 148,069
-Avances sur rétrocessions de participations	100 000,000	100 000,000
-Débiteurs divers (SOTUGAR)	2 750,302	3 394,300
-Avances sur cessions d'actions FOPRODI	26 000,000	14 500,000
-Revenus à recevoir sur placements	0,000	7 614,247
TOTAL	174 536,261	168 656,616

NOTE 5 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS :

LIBELLE	MONTANTS (DT)	
	2009	2008
-Echéance à moins d'un an sur prêt CCA	31 850,000	
-Intérêts courus	3 702,860	
-Placement SICAV –Obligataire	358 892,006	155 080,250
-Placement en bons de trésor à court terme	-	250 000,000
TOTAL	377 092,006	405 080,250

NOTE 6 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES :

LIBELLE	MONTANTS (DT)	
	2009	2008
-Caisse	152,080	205,385
-Banque	3 972,268	2 442,671
TOTAL	4 124,348	2 648,056

NOTE 7 : RESERVES :

LIBELLE	MONTANTS (DT)	
	2009	2008
-Réserves légales	7 253,711	7 253,711
-Réserves statutaires	6 6575,955	66 575,955
-Fonds social	2 000,000	2 000,000
TOTAL	75 829,666	75 829,666

NOTE 8 : RESULTATS REPORTES

LIBELLE	MONTANTS	
	2009	2008
-Résultat 2004	-41 121,845	-41 121,845
-Résultat 2005	-81 846,664	-81 846,664
-Résultat 2006	-44 849,040	-44 849,040
-Résultat 2007	-7 609,643	-7 609,643
-Résultat 2008	-25 994,626	
TOTAL	-200 896,822	-175 427,196

NOTE 9 : PASSIFS COURANTS :

LIBELLE	MONTANTS	
	2009	2008
- Fournisseur d'exploitation	73 ,100	-
TOTAL	73,100	-

NOTE 10 : AUTRES PASSIFS COURANTS :

LIBELLE	MONTANTS (DT)	
	2009	2008
-Etat impôt et taxes (retenus)	832,286	782,566
-Charges à payer	9792,156	5 215,204
-CNSS	535,569	416,592
-CNSS- charges à payer	1297,044	1 196,932
-Personnel charges à payer	2022,135	2 191,652
-Timbres /factures	0,600	0,600
-TVA à payer	103,729	103,729
-Compte d'attente (plus- value en attente de régularisation)	11 979,248	-
TOTAL	26 562,767	9962,875

NOTE 11 : AVANCES SUR RETROCESSION DE PARTICIPATIONS :

LIBELLE	MONTANTS (DT)	
	2009	2008
-Avances sur rétrocessions des participations	170 928,000	114 405,748
TOTAL	170 928,000	114 405,748

NOTE 12 : REVENUS DES TITRES DE PLACEMENTS :

LIBELLE	MONTANTS (DT)
	2009
-Revenus sur titres placements en SICAV obligataire	3 464,064
-Revenus dépôt à terme	6 825,205
-Plus-value sur cession de SICAV obligataire	1 871,556
-Produits financiers	3 702,860
TOTAL	15 863,685

NOTE 13 : CHARGES DU PERSONNEL :

LIBELLE	MONTANTS (DT)
	2009
-Salaires	22 346,513
-Indemnités représentatives de frais	1 770,000
-Cotisation CNSS	3 679,936
-Prime accident de travail	111,045
-Autres charges du personnel	600,000
- Bons de restaurant	700,000
TOTAL	29 207,494

NOTE 14: DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS :

LIBELLE	MONTANTS (DT)
	2009
-Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	522,714
-Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	6 720,367
- Dotations aux provisions	35 023,993
TOTAL	42 267,074

NOTE 15 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :

LIBELLE	MONTANTS (DT)
	2009
-Achats fournitures de bureau	283,540
-Autres achats non stockés	3 208,500
-Entretien matériel de transport	329,667
-Entretien matériel informatique	179,200
-Assurance matériel de transport	1 595,074
-Rémunération intermédiaires et honoraires	9 195,932
-Annonce et publication	322,496
-Frais de déplacement	1 529,450
-Frais de réception	322,600
-Redevances téléphoniques	867,247
-Frais postaux affranchissement	218,950
-Jetons de présence	3 500,000
-Frais financiers de fonctionnement	146,184
-TFP	464,140
-FOPROLOS	231,982
-Taxe de circulation et transport	240,000
-Autres	151,520
TOTAL	22 786,482

NOTE 16: AUTRES GAINS ORDINAIRES :

LIBELLE	MONTANTS
	2009
-Reprise sur provisions	5096,700
- Profit exceptionnel	555,600
	5 652,300

Notes relatives à l'état de flux de trésorerie**NOTE 17 : ENCAISSEMENTS RECUS DES SICAV :**

LIBELLE	MONTANTS
	2009
-Revenus sur titres de placements en SICAV-OBLIGATAIRE	3 464,064
TOTAL	3 464,064

NOTE 18 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL :

LIBELLE	MONTANTS (DT)
	2009
-Retenus sur revenus placement	2 887,890
-Avances sur cessions action FOPRODI	11 500,000
-Personnel rémunération due	15 305,538
-Personnel charges à payer	2 191,652
-Cotisation CNSS	1 680,764
-CNSS charges à payer	1 213,278
-Charges à payer	2 918,861
-Achats fournitures de bureau	283,540
-Autres achats non stockés	3 208,500
-Entretien matériel de transport	329,667
-Assurance matériel de transport	1 595,074
-Rémunération intermédiaire et honoraires	3 847,295
-Annonces et publications	322,496
-Frais de déplacement	1 379,450
-Frais de réceptions	322,600
-Redevance téléphoniques	595,771
-Frais postaux	218,950
-Jetons de présence	1 250,000
-Indemnités représentatives PDG	1 650,000
-Cotisations CNSS	2 405,017
-Autres charges de personnel	1300,000
-Retenues à la source en faveur de l'Etat	3 865,501
-Taxe de circulation de matériel de transport	240,000
- Autres	330,496
TOTAL	60 842,340

NOTE 19 : INTERETS PAYES :

Ces intérêts concernent les agios trimestriels ainsi que les commissions prélevées par les banques pour la somme de 146,184 DT

NOTE 20 : DECAISSEMENTS AFFECTES A L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

LIBELLE	MONTANTS
	2009
-Libération 2 ^{eme} tranche capital	22 500,000
- Autres formes de participations (C/C d'actionnaires)	50 000,000
TOTAL	72 500,000

NOTE 21 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DES PARTICIPATIONS :

LIBELLE	MONTANTS
	2009
-Avances sur cession d'actions Elghaith Agricole	15 500,000
-Avances sur cession d'actions SOFAC	11 500,000
- Avances sur cession d'actions SOCEK	13 404,800
-Avances sur cession d'actions SOCOTRAL	28 096,700
TOTAL	68 501,500

NOTE 22 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DES PARTICIPATIONS :

LIBELLE	MONTANTS
	2009
- Revenus à recevoir	7 614,247
-Plus-value sur cession d'éléments financiers	1 871,556
-Encaissements provenant des dépôts à termes	6 825,205
-Profit exceptionnel	500,000
TOTAL	16 811,008

NOTE 23: VARIATION DE TRESORERIE :

LIBELLES	MONTANTS
	2009
-Trésorerie au début de l'exercice	407 728,306
-Trésorerie à la clôture de l'exercice	363 016,354
Variation de trésorerie	-44 711,952

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2009

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
SOCIETE SODEK-SICAR

Messieurs,

Nous avons audité le bilan de la société SODEK-SICAR au 31 Décembre 2009, présentant un total bilan de 1 250 501.646 dinars, un résultat déficitaire de 72 995.065 dinars, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession; ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par la Direction, ainsi que la présentation des états financiers dans leur ensemble.

Du fait même du recours à la technique des sondages et des autres limites inhérentes à l'audit et à tout système de contrôle interne, le risque de non détection d'une anomalie significative ne peut être annulé. Nous vous rappelons que la direction de la société est responsable de la préparation des états financiers, cette responsabilité implique la tenue d'une comptabilité et d'un système de contrôle interne adéquats, le respect de la réglementation en vigueur et la sauvegarde des actifs de la société.

Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière, du résultat de la société au 31 Décembre 2009, ainsi que des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

VERIFICATIONS & INFORMATIONS SPECIFIQUES

1- Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. La synthèse de cet examen figure au niveau de notre lettre de direction en date du 22 avril 2010.

Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

2- En application de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, la SODEK-SICAR ne s'est pas encore mise en conformité avec les dispositions légales relatives à la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société.

3- Conformément aux dispositions des articles 201 et 266 du code des sociétés commerciales, nous avons examiné les informations relatives à la situation financière et aux comptes données par votre conseil d'administration dans les documents mis à votre disposition à l'occasion de l'assemblée générale. Ces informations sont conformes à celles contenues dans les états financiers ci-dessus indiqués.

Tunis, le 14 mai 2010

Karim SETHOM

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2009

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
SOCIETE SODEK-SICAR

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- OPERATIONS REALISEES RELATIVES A DES CONVENTIONS ANTERIEURES

Une convention de participation avec rétrocession signée le 28 novembre 1997, prévoit que la SODEK- SICAR procèdera au rachat de la participation de la SIDOC-SICAR.

Une avance de fond de 100 MDT a été versée entre l'exercice 2003 et l'exercice 2007 à la SIDCO-SICAR en application de la dite convention et ce pour parachever la deuxième phase de l'opération de rétrocession portant sur 21 218 actions.

II- LES OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE ENVERS LES DIRIGEANTS

Les obligations et engagements de la société SODEK-SICAR envers ses administrateurs au titre de jetons de présence tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2009 s'élèvent à 3 500 dinars dont 1 250 dinars ont été réglés durant l'exercice 2009, et ce, en vertu de la décision de l'assemblée générale ordinaire tenue le 24 Juin 2009.

En application de la décision du conseil d'administration en date du 3 juin 1999, le président directeur général de la SODEK-SICAR a perçu durant l'exercice 2009, une indemnité représentative de frais et une indemnité de déplacement d'un montant total de 3 240 dinars.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 14 mai 2010

Karim SETHOM